



Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
BP 719  
45207 MONTARGIS

Puteaux, le 27 mai 2024

Lignes directes ☎ 01 49 03 12 71  
E-mail jean-baptiste.galiez@group-indigo.com  
N/réf. JBG/BD/2024-CRA 2023  
Objet MONTARGIS – Stationnement payant  
Rapport du délégataire relatif à l'exercice 2023

Monsieur le Maire,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, un exemplaire du rapport d'activité pour l'exercice 2023 concernant le stationnement payant sur et hors voirie dont notre société est délégataire.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre haute considération.

**Jean-Baptiste GALIEZ**  
Directeur Régional

**SOCIETE AUXILIAIRE DE PARCS - SAP**

Tour Voltaire  
1 Place des Degrés  
F-92800 Puteaux (La Défense)  
www.group-indigo.com

Société Anonyme au capital de 14 865 000 Euros  
378 306 674 RCS Nanterre – SIRET 378 306 674 00151  
APE 5221 z – TVA FR 52 378 306 674



# Compte rendu d'activité 2023

## Ville de Montargis

### Délégation de service public

### Parcs et voirie

## Table des matières

1.	PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	6
1.1	Le Groupe .....	7
1.2	L'organisation France .....	8
1.3	Nos Métiers .....	8
	Stationnement en ouvrage et en voirie.....	8
	Mobilités douces et recharges électrique .....	9
	Digital et expérience Client .....	9
1.4	Notre raison d'être .....	10
1.5	Nos engagements RSE .....	11
	Environnement .....	11
	La Fondation Indigo .....	12
	La Notation Extra Financière .....	12
1.6	Les principaux enjeux d'Indigo .....	13
	L'humain au cœur d'indigo.....	13
	Le Campus Indigo .....	13
1.7	Engagements sociaux & Sociétaux .....	14
	Favoriser l'insertion des personnes en situation d'handicap .....	14
	Lutter contre le harcèlement.....	14
2.	LE CONTRAT .....	15
2.1	Le contrat.....	16
2.2	Vos interlocuteurs.....	17
2.3	Organisation locale & Moyens d'exploitation.....	18
	La formation de nos collaborateurs.....	19
2.4	La Relation client .....	20
	Service de Téléopération .....	20
	Service relation Client.....	21
	Relation client Parc Montargis.....	21
	Interventions voirie .....	22
2.5	Contrôle Qualité .....	23
2.6	Les Services.....	25
	Service de Proximité .....	25
	Radio Indigo.....	25
	Zone deux roues motorisées .....	25
3.	DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION .....	26

3.1	Parc Dorée .....	27
	Descriptif .....	27
	Tarification .....	28
	Bornes de Rechargement électrique .....	29
3.2	Parc Hôtel de Ville .....	30
	Descriptif .....	30
	Faits Marquants .....	30
	Vandalismes .....	31
	Marché de Noël .....	32
3.3	Voirie .....	33
	Tarification Zone Jaune .....	33
	Tarification zone Verte .....	33
3.4	Vandalismes .....	34
3.5	Faits Marquants .....	34
3.6	Opérations commerciales .....	35
4.	MAINTENANCE & TRAVAUX .....	37
4.1	Maintenance des équipements .....	38
	Équipement du Parc Dorée .....	38
	Équipement du parc Hôtel de Ville .....	39
	Équipement Voirie .....	40
4.2	Les Travaux .....	41
	Travaux des parcs Dorée et Hôtel de Ville .....	41
	Travaux sur la Voirie .....	44
4.3	Analyse de la consommation d'énergie .....	45
4.4	Veille de la structure .....	46
5.	ANALYSES .....	47
5.1	Parc Dorée .....	48
	Fréquentation horaires .....	48
	Recettes Horaires .....	49
	Nombre d'abonnés .....	50
	Recettes abonnés .....	51
5.2	Parc Hôtel de Ville .....	52
	Fréquentation horaires .....	52
	Recettes Horaires .....	53
	Nombre d'abonnés .....	54
	Recettes abonnés .....	55

5.3	Conclusion .....	56
5.4	Recettes Voirie.....	57
	Analyse sur l'activité 2023 .....	58
	Bilan de l'activité des contrôles et gestion des contentieux (FPS).....	60
	Taux de Respect .....	61
	Nombre de FPS (Forfait Post Stationnement) .....	61
	RAPO (Recours Administratif Préalables Obligatoires).....	62
6.	PERSPECTIVES 2024.....	63
7.	BILAN FINANCIER.....	65
	Compte de résultat.....	66
	Patrimoine .....	67
8.	Annexes .....	68
	Annexes .....	69

# Avant-Propos

Le présent rapport annuel du concessionnaire est établi conformément aux dispositions du code de la commande publique (Article L3131-5, et R 3131-2 à R3131-5). Il constitue, avec ses annexes, le rapport financier et l'analyse de la qualité du service. Il reprend les dispositions contractuelles relatives aux aspects techniques et financiers. Il intègre désormais en annexe une note d'information sur les moyens mis en œuvre par le Groupe Indigo permettant de veiller au respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de neutralité et de laïcité du service public (loi n°2021-1109 du 24/08/2021, loi confortant le respect des principes de la République).

Les tableaux détaillant les fréquentations et recettes afférentes sont à considérer comme des éléments statistiques et n'ont pas de valeur comptable. Ils sont établis à partir des éléments recueillis journalièrement. Ils peuvent ne pas être corrigés de certaines écritures comptables qui peuvent intervenir après l'émission d'une facture (impayés, avoirs, etc.). Les commentaires figurant dans ce rapport d'activité sont établis d'après les éléments statistiques. Les éléments comptables sont fournis en annexes.

## Préambule

Ces dernières décennies ont été marquées par la prise de conscience de problématiques environnementales à l'échelle mondiale et notamment dans les pays occidentaux.

La crise sanitaire du Coronavirus traversée depuis le début de l'année 2020 ne fera, à terme, qu'accélérer cette prise de conscience et modifier de manière profonde et durable le domaine de la mobilité. Les modèles que nous connaissons aujourd'hui s'effacent peu à peu, afin de laisser place à un nouveau paysage.

Groupe Français leader du stationnement, INDIGO participe activement à l'évolution du stationnement et de la mobilité en ville et souhaite s'intégrer durablement dans ce nouveau paysage urbain. Face à l'évolution des attentes de nos parties prenantes, de nos collaborateurs, des citoyens, de nos clients collectivités locales ou privés, notre groupe s'est interrogé pour savoir quel rôle il souhaite jouer dans son environnement, aujourd'hui et demain. C'est l'objet de notre démarche et de la création de notre raison d'être :



# 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE



# 1.1 Le Groupe

Leader mondial du stationnement et de la mobilité individuelle, au service des Smart Cities de demain. Les activités du Groupe rassemblent plusieurs métiers : les parcs en ouvrage et les services associés, la voirie, la mobilité individuelle, le digital.

INDIGO construit, finance et exploite des solutions de stationnement personnalisées et toujours plus intelligentes qui favorisent un parcours client plus intégré, plus fluide, plus facile.

Nous développons des solutions sur mesure, sur tous les segments de clients (ville, aéroports, hôpitaux, centre commerciaux, gares, espaces de loisirs...). De la construction d'ouvrages en concessions aux innovations de la smart city, nous avons su conserver une longueur d'avance pour donner vie à une mobilité intelligente, adaptée aux enjeux de demain. Pour répondre aux besoins de chacun et aux défis auxquels les villes font face, nous imaginons des solutions innovantes et complémentaire à la voiture : Vélos Partagés, scooters électriques, trottinettes électriques...



*Le groupe Indigo a construit son histoire autour de la mobilité. Sans stationnement, pas de mobilité... Et sans mobilité, pas de développement possible des villes !*

*Nous investissons fortement dans le développement de nouveaux services de mobilité individuelle et de digitalisation, que nous déployons ensuite dans nos parcs et en voirie, en France et à l'international.*

*Notre implantation sur plusieurs continents nous permet de tester l'adaptabilité de nos innovations et de les enrichir par l'expérience acquise sur le terrain.*



SÉBASTIEN FRAISSE, PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DU GROUPE INDIGO

**2 600**  
parkings dans  
le monde

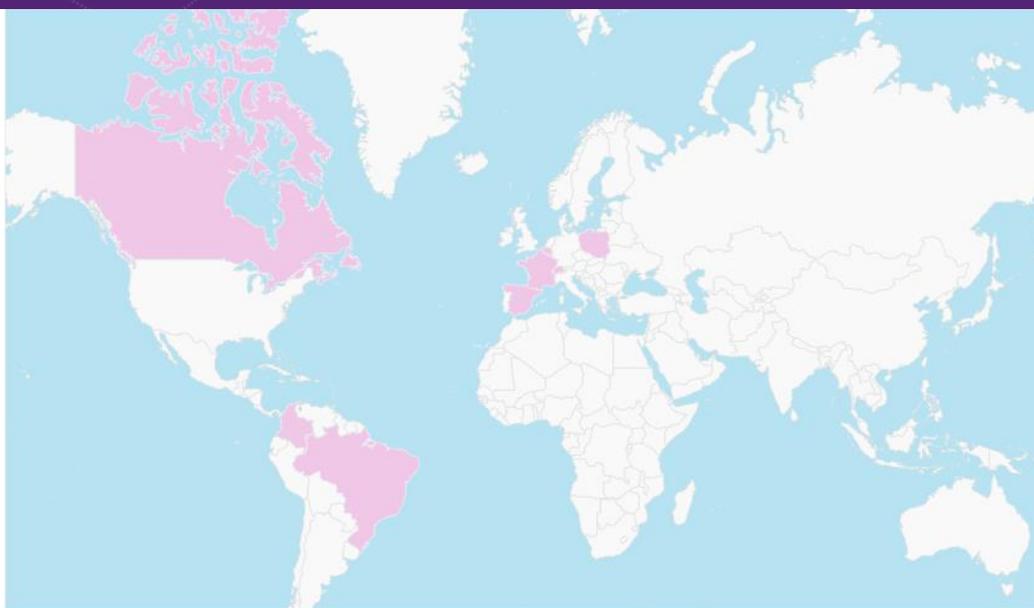
**+500**  
villes

**1,4M**  
de places de  
stationnement gérées

**2 250 km**  
de voirie urbaine  
gérée

**9**  
pays

**9 500**  
collaborateurs



## 1.2 L'organisation France

Indigo propose des solutions sur-mesure à l'ensemble de ses clients amont : collectivités territoriales, sites culturels, de loisirs ou touristiques, hôpitaux, centres commerciaux, aéroports et gares. Le groupe met un point d'honneur à proposer des lieux accueillants, propres et sécurisés sur l'ensemble de son réseau.

Véritable laboratoire d'innovations, Indigo en France pense, développe et exporte un éventail de solutions qui contribuent à fluidifier la circulation urbaine et améliorer la mobilité individuelle.

En plus de proposer une offre de stationnement simplifiée et personnalisée, Indigo enrichit l'expérience du stationnement en repensant le parcours client. Accompagné dans toutes les étapes de mobilité, l'utilisateur profite mieux de sa ville, de sa destination.

C'est en France qu'ont été développés une grande partie de nos dispositifs pilotes – outils d'exploitation, offres tarifaires, outils de gestion – qui dessinent le parking de demain. Ces innovations font du parking du futur, plus qu'un lieu de stationnement mais des lieux d'échanges et d'informations, connectés à leurs environnements et reliés à la ville.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi sur la dépenalisation du stationnement, de nombreuses collectivités ont confié à la société Streeteo, filiale à 100% du groupe Indigo, de réaliser des missions de contrôle du stationnement payant, de collecte des forfaits post-stationnement et de gestion des contestations

La direction d'INDIGO a choisi la mise en place d'une organisation décentralisée. Indigo est le seul exploitant de parkings à pouvoir rapprocher le pouvoir de décision au plus près du terrain et des réalités locales si importantes en matière de stationnement. Cette organisation permet d'avoir une réactivité optimale en accord avec les attentes des usagers, de ses clients amont et des différents interlocuteurs.

## 1.3 Nos Métiers

### Stationnement en ouvrage et en voirie

Nous opérons sous toutes les formes contractuelles et pour une grande diversité de clients publics et privés : centres-villes, gare et aéroports, hôpitaux, centre commerciaux, université, bureaux, espaces de loisirs et événementiels... Nous réalisons de nouveaux projets, du financement à la conception jusqu'à la construction et l'exploitation de parkings en superstructure et souterrains. Nous disposons également de toute l'ingénierie pour faire évoluer les parcs de stationnement : analyse des besoins, conception, rénovation et suivi des travaux. Nous prenons en charge la mise en services des parkings, leur exploitation et leur entretien.

Chez Indigo, nous mettons un point d'honneur à offrir à nos usagers une expérience de qualité basée sur nos piliers fondamentaux : accueil, maintenance, propreté et sécurité, tout en développant des services pour faciliter leur quotidien.

Plus qu'un lieu de stationnement, le parking Indigo est imaginé comme un pôle de services : services aux véhicules, aux utilisateurs, à la mobilité et même aux quartiers pour rendre l'expérience client toujours plus satisfaisante

Pour le stationnement en voirie, nous conseillons et accompagnons les collectivités dans la gestion de leur stationnement sur voirie en proposant des services et des outils sur-mesure, adaptés à leurs stratégies de mobilité. Contrôle, maintenance, collecte, conseil, accueil des riverains... Nous apportons notre savoir-faire et notre expertise pour répondre aux enjeux de fluidification et dynamisation des centres ville en facilitant la mobilité des usagers.

En matière d'exploitation, nous proposons des équipements dernière génération pour la voirie avec des modes de paiement digitalisés pour une expérience usager plus fluide.

## Mobilités douces et recharges électrique

Pour fluidifier les déplacements et contribuer à une ville plus apaisée, INDIGO fait de la mobilité douce un axe de développement et d'accompagnement de ses clients, notamment, en favorisant la pratique du vélo et en déployant des bornes de recharge pour véhicules électriques dans ses lieux de stationnement. INDIGO imagine ainsi des offres innovantes et complémentaires mises en œuvre dans les grandes villes du monde : déploiement d'espaces de stationnement sécurisés et services pour les vélos « Cyclopark », partenariat avec Bouygues Energies & Services et Electra pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, mise en place de flotte de vélos pour les entreprises et solutions de vélos partagés privatives avec bornes de recharge et de sécurisation... En complément, INDIGO est actionnaire de l'opérateur de mobilité partagée Smovengo, en charge des Vélib' de la Métropole du Grand Paris.

## Digital et expérience Client

Anciennement OPnGO, Indigo Neo centralise et fusionne son savoir-faire digital avec celui d'Indigo Group pour offrir progressivement à ses clients une expérience complète, enrichie et optimale.



### UN CONTEXTE : CITADINS, FUYONS !

Dans l'esprit de ses habitants, la ville a cessé d'être l'endroit où il fait bon vivre. Les difficultés de circulation (et la pollution qui en est une des conséquences) y participent amplement. Si la mobilité retrouvée post-COVID réconcilie l'automobiliste avec sa voiture, elle permet également de ranimer la flamme entre le citadin et la ville.

Indigo Neo, en harmonie avec le groupe INDIGO, est non pas tant du côté de la voiture, que du côté de la ville. Une ville qu'elle aime et qu'elle veut rendre aimable à nouveau à tous ses habitants.

### UNE MISSION : REDONNER GOÛT À LA VILLE.

Refaire de la ville un endroit où il fait bon vivre, en supprimant ces temps morts dans nos déplacements qui nous empêchent de vivre tout ce qu'elle a à offrir. Refaire de la ville l'endroit où ça bouge parce que paradoxalement on peut à nouveau s'y arrêter.



# 1.4 Notre raison d'être



# 1.5 Nos engagements RSE

## Environnement

En tant que partenaire des territoires et acteur de la mobilité, INDIGO prend en considération l'impact environnemental et social de son activité. Très tôt, le groupe a adopté une stratégie RSE, devenue stratégie ESG, préparant l'intégration des nouvelles normes européennes au sens de la directive du 5 janvier 2023, dite CSRD.



En outre, INDIGO contribue activement à quatre des dix-sept objectifs de développement durable des Nations Unies. À l'instar de sa raison d'être : « créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement », INDIGO apporte, grâce à ses activités, un meilleur équilibre entre empreinte environnementale, coût de déplacement, qualité de vie des villes et confort des habitants. Dans le droit fil des Accords de Paris sur le climat, le groupe s'est engagé en 2021 à réduire et compenser ses émissions de gaz à effet de serre à travers le plan Go for climate, avec un objectif de neutralité carbone sur ses scopes 1 et 2 à l'horizon 2025.

- ✓ 67 % des parkings INDIGO équipés d'éclairage basse consommation
- ✓ 8,2 M€ investis pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques
- ✓ 44 Cyclopark installés dans les parkings INDIGO

### 1.5.1 Go For Climate Change

Afin de communiquer sur ses engagements en faveur de l'environnement et présenter son plan d'entreprise « GO for Climate », INDIGO lance une campagne interne et externe et affiche ses ambitions de neutralité carbone à horizon 2025.

INDIGO Group s'engage fortement pour l'environnement, en partant du cadre des Accords de Paris et du concept de neutralité carbone.



Dès 2025, nous visons la neutralité carbone de ce sur quoi nous avons une prise directe :  
Sur nos émissions directes correspondant aux énergies fossiles consommées dans le cadre de nos opérations (véhicules de services, chauffage...)  
Sur nos émissions énergétiques passant par l'achat d'électricité, le plus gros poste étant l'éclairage de nos parkings.

Ensuite, nous avons pour ambition de contrôler tout ce que l'on peut émettre indirectement : nos achats opérationnels, nos investissements, nos déplacements professionnels et domicile-travail, les émissions de nos clients au sein des parcs etc...

## La Fondation Indigo

Le Groupe est un mécène engagé depuis de nombreuses années et soutient des actions au service de l'intérêt général au cœur de ses territoires. Associations, sites culturels, structures sportives, événements... le Groupe propose son soutien sous différentes formes comme le don de droits de stationnement en parking, le don financier ou encore le don de visibilité (affiches, messages radio...). Afin de gagner en cohérence et renforcer ses engagements dans les territoires, le Groupe a créé en 2022 la Fondation INDIGO. Abrisée par la Fondation de France, elle a pour mission d'agir pour une ville plus solidaire, plus agréable et plus durable dans plusieurs domaines :

Le sport et la solidarité, en accompagnant des projets qui :

- ✓ S'appuient sur la pratique et les valeurs du sport pour favoriser l'épanouissement, l'insertion et la création de lien social ;
- ✓ Renforcent les solidarités de proximité et luttent contre l'exclusion en ville.

La culture et le patrimoine, en encourageant la création et le développement de projets qui visent à préserver, faire vivre et mettre en valeur le patrimoine local, culturel (matériel ou immatériel) et naturel, qui forge l'identité des territoires. La Fondation INDIGO s'appuie sur l'engagement historique d'INDIGO au service des villes et incarne la raison d'être du groupe « Créateur d'espace pour une ville apaisée en mouvement ».

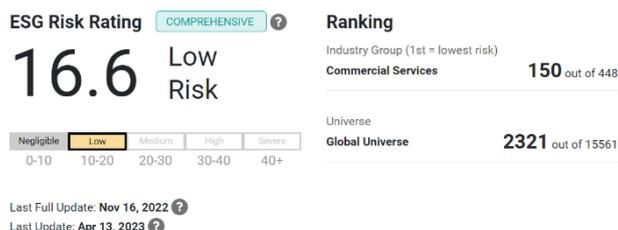
Véritable outil d'engagement des équipes INDIGO, la Fondation INDIGO soutient uniquement des projets proposés par ses collaboratrices et ses collaborateurs.

Un comité exécutif a été mis en place pour orienter la stratégie de la Fondation INDIGO et sélectionner les projets soutenus ainsi que les montants des dons alloués. Il comprend deux personnalités qualifiées dans ses grands domaines d'intervention (Sport, culture et patrimoine).

En décembre 2023, la Fondation INDIGO a déjà donné 250 000€ au cœur des territoires. Elle opère dans 4 pays, 20 villes et soutient 24 projets.

## La Notation Extra Financière

L'agence de notation extra-financière Sustainalytics, un leader mondial dans l'analyse des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), a estimé en novembre 2022 que le Groupe présentait un « faible risque » de subir des impacts financiers liés aux facteurs ESG. L'évaluation prend en compte les risques ESG spécifiques au secteur d'activité des entreprises évaluées et comment l'entreprise gère ces risques. Indigo s'est vu attribué une note de 16,6.



# 1.6 Les principaux enjeux d'Indigo

## L'humain au cœur d'Indigo

Les modalités pédagogiques sont aussi variées que le training, des mises en situation et un mixte entre e-learning et présentiel. Le Campus Indigo organise depuis 2010 un dispositif de formation original diplômant alliant VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) et formation en alternance afin d'accompagner ses collaborateurs aux premiers Certificats de Qualification Professionnelle des métiers du stationnement. Cet engagement d'Indigo répond à une double logique de valorisation et de fidélisation des collaborateurs, mais aussi de développement des compétences pour accroître la performance opérationnelle.

Afin de valoriser nos équipes et les métiers du stationnement, nous réalisons une série de portraits représentatifs de nos fonctions terrain. Celle-ci remplit plusieurs objectifs, à la fois internes (diffusion sur Inwego (site intranet d'INDIGO, sur le parcours d'accueil des nouveaux arrivants...) mais aussi de marque employeur (Linkedin, plateformes d'emplois, rubrique carrière du site corporate...).

## Le Campus Indigo

Les collaborateurs bénéficient dès leur arrivée et tout au long de leur carrière d'un accompagnement aux besoins de nos métiers et à la prise en main des nouveaux outils de l'entreprise. Indigo conçoit et organise des formations autour des activités propres aux métiers du stationnement.

Qualité de service, propreté, relation client, sécurité, management d'équipe... pour assurer un service exemplaire, Indigo innove et investit continuellement dans la formation de ses équipes expertes du stationnement qui voient ainsi leur parcours professionnel enrichi.

Les programmes permettent de consolider les savoirs de base acquis par l'expérience tout en donnant accès à des cycles qualifiants.



## 1.7 Engagements sociaux & Sociétaux

### Favoriser l'insertion des personnes en situation d'handicap

Depuis 2021, Indigo a lancé une campagne de prévention et de sensibilisation sur le handicap au travail.

Le groupe travaille à l'amélioration de la prise en compte des travailleurs handicapés. Il accompagne notamment ses salariés handicapés dans leurs démarches de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et leur renouvellement.

Aussi en partenariat avec l'Association de Gestion du Fond pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées (AGEFIPH) et a développé une politique d'accueil de stagiaires handicapés sur des fonctions d'Agent d'Exploitation. Notamment lors de la journée du DUODAY qui a lieu lors de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées.

En 2020 le taux d'emploi des personnes en situation d'handicap était de 2.74% (contre 2.43 en 2021)

### Lutter contre le harcèlement

INDIGO a mis en plus plusieurs outils pour lutter contre les différentes formes de harcèlement. Deux référents harcèlements pour le groupe ont été nommés. Une formation E-learning est disponible. Un affichage dans les locaux a aussi été fait.

#### 1.7.1 Développer la mixité

En 2021, INDIGO s'est fixé l'objectif d'atteindre au moins 25 % d'effectifs féminins en 2025, dans la plupart des pays ; il en comptait alors 22,4 %. En 2022, INDIGO dépasse ses objectifs, avec plus de 26 % notamment, grâce au rachat de Parebem au Brésil. À présent, chaque filiale du groupe doit se rapprocher des 25 %. À ce titre, la campagne Women@Indigo promeut les métiers du stationnement auprès des femmes en donnant la parole aux collaboratrices du groupe. D'après une enquête interne réalisée en France en 2022, 87 % des salariées recommanderaient INDIGO comme employeur à une autre femme, dans leur entourage.

## 2. LE CONTRAT



## 2.1 Le contrat

La ville de Montargis a conclu un contrat de DSP pour l'exploitation des parcs Dorée et Hôtel de Ville ainsi que le stationnement payant sur voirie.

Société Titulaire du contrat : **Société Auxiliaire de Parcs (SAP)**  
Société Exploitante : **Indigo Park**

Signature du contrat : **26 février 1997**  
Échéance du contrat : **31 décembre 2028**  
Date du dernier avenant : **17 octobre 2022**

Historique du contrat

<b>Avenant n° 1</b>	11/06/1999	Acquisition des terrains pour le parc ZAC de l'hôpital.
<b>Avenant n° 2</b>	27/12/2017	Adaptation/modernisation et centralisation du parc d'horodateurs et amélioration de l'offre de moyens de paiements (dématérialisation via application smartphone) – Mise à dispositions des moyens humains et techniques pour émission et paiement FPS (contrôle du stationnement voirie – Cycle complet), apposition de la notice d'information du FPS sur le Pare-brise – Encaissement des recettes issues du paiement immédiat de la redevance de stationnement et du FPS minoré – Gestion et traitement des RAPO (rapport du suivi des FPS émis) ; Gestion des contentieux CCSP – Adaptation de la rémunération du délégataire au titre de la gestion du stationnement payant sur voirie à compter du 01/01/2018.
<b>Convention de mandat</b>	22/12/2017	Convention pour la collecte, encaissement et reversement auprès du comptable public des FPS minorés à compter du 01/01/2018 jusqu'au 31/12/2028, date d'échéance de la Convention.
<b>Avenant n° 3</b>	25/02/2020	Mise en place d'une franchise de stationnement d'une (1) heure sur la zone jaune du stationnement payant sur voirie et l'ajustement du dispositif de contrôle du stationnement payant sur voirie à compter du 14 février 2020.
<b>Avenant n° 4</b>	28/02/2022	Prendre acte de la situation et des caractéristiques du nouveau local de comptage sécurisé dans lequel le comptage des recettes du stationnement payant sur voirie sera réalisé par le régisseur. Modification des dispositions du contrat de concession sur le contrôle et l'encaissement des recettes. Rappel des modalités de prise en charge des frais de transport de fonds.
<b>Avenant n° 5</b>	11/07/2022	Prendre acte du nouveau plan de stationnement payant sur voirie et de la réalisation par le concessionnaire des investissements nécessaires pour sa mise en œuvre. Prendre en compte les évolutions des grilles tarifaires et procéder au bilan de la mise en place de la franchise de gratuité.
<b>Avenant n° 6</b>	17/10/2022	Mise en conformité du contrat avec les dispositions de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la république par la création clause spécifique.

## 2.2 Vos interlocuteurs

### 2.2.1 Pilotes de la relation commerciale

#### Jean-Baptiste GALIEZ, Directeur Régional

Responsable de la région, Jean-Baptiste Galiez travaille en étroite collaboration avec le Directeur de Secteur qui, lui, veille à la bonne application de la politique qualité et commerciale d'Indigo, entretiennent des relations régulières avec le client et aide son équipe sur le terrain à déployer les offres commerciales.

#### Laurent DOURI, Directeur de Secteur

Il gère la relation contractuelle et l'exploitation des parcs et voiries sous contrat et assure le développement du secteur en privilégiant les relations externes avec nos interlocuteurs locaux à savoir

- ✓ Pilote l'activité du secteur Centre en supervisant les résultats financiers (contrôle des flux financiers, gestion budgétaire des frais de fonctionnement et des investissements) et la réalisation des contrats,
- ✓ Identifie les produits et services à développer dans le cadre d'actions commerciales sur le secteur,
- ✓ Gère les moyens humains, matériels et techniques (travaux courants de rénovation, grandes rénovations, etc.) nécessaires à l'exploitation dans le respect des normes et réglementations en vigueur,
- ✓ Est votre interlocuteur au quotidien dans les relations avec, partenaires locaux, les services support d'Indigo et est force de proposition, participe à la définition et garantit la mise en application de la politique d'exploitation de la Direction Régionale.

### 2.2.2 Pilotes de la performances opérationnelles

#### Sébastien SALLEMBIEN – Responsable de District

Sous la responsabilité du Directeur de Secteur, il gère l'exploitation des parcs et voiries sous contrat et assure le développement du district en privilégiant les relations externes avec nos interlocuteurs locaux à savoir, assure auprès des interlocuteurs et partenaires locaux une représentation et des liens privilégiés au quotidien, un rôle de conseil ou d'assistance.

#### Jean-Marie DUCHENE – Responsable de sites

Sous la responsabilité du Responsable de District, le responsable de sites assure le bon fonctionnement du/des parc/s, assure le management des équipes de terrain, le suivi des prestataires et fournisseurs,

## 2.3 Organisation locale & Moyens d'exploitation

Afin d'apporter un service de qualité et homogène sur les parkings en gestion nous avons mis en place une organisation permettant de répondre à 3 exigences principales :

- L'entretien des ouvrages et des équipements,
- L'accueil des clients,
- La gestion des flux financiers.

Afin d'atteindre ces exigences, l'exploitation bénéficie d'un encadrement qualifié : Un responsable de District auxquels sont rattachés le Responsable de sites et les référents commerciaux et administratifs. Les agents et techniciens d'exploitation sont rattachés au responsable de sites. Des Techniciens de maintenance sont rattachés aux districts et interviennent sur les différents parcs du district.

Ces équipes ont à cœur de faciliter le parcours clientèle. Pour cela, INDIGO a organisé l'activité autour de sa présence dans les parkings Montargois. Cette présence sera renforcée par la Base Locale d'Intervention (BLI). L'exploitation s'appuie également sur le CNTO basé à La Défense pour une gestion efficace à distance.

### SALLEMBIEN Sébastien

Responsable de District

Organisation sur le territoire de la Métropole  
et de la Ville de Montargis

DUPONT Sandrine  
Agent d'exploitation

DUCHENE Jean-Marie  
Responsable de site

COLLARD Maxime  
Agent d'exploitation

Voirie de Montargis

Montargis  
Parc Dorée

Montargis  
Parc Hôtel de Ville

## La formation de nos collaborateurs

Durant l'année 2023, plusieurs de nos collaborateurs ont pu bénéficier de formations, aussi bien en présentiel qu'en distanciel. Les modalités pédagogiques sont variées, à travers des mises en situations en e-learning et en présentiel.

Intitulé du poste	Formation
Responsable de site	Recyclage habilitation électrique
Responsable de site	BRVE
Responsable de site	Savoir utiliser l'outil Nora
Responsable de site	¼ d'heure sécurité, heurts et perturbations du mouvement
Responsable de site	¼ sécurité, agression et violence
Agent d'exploitation	Gérer les situations de conflits, d'agressivité et de violence
Agent d'exploitation	MyPéage Utilisateur
Agent d'exploitation	¼ d'heure sécurité, heurts et perturbations du mouvement
Agent d'exploitation	¼ sécurité, agression et violence
Agent d'exploitation	Savoir utiliser l'outil Nora
Agent d'exploitation	BRVE

## 2.4 La Relation client

### Service de Téléopération

L'ensemble des parkings dispose par ailleurs d'équipements techniques importants afin de nous permettre d'assurer la sécurité des personnes et des biens 7j/7 et 24h/24 grâce au S.A.E (Système d'Aide à l'Exploitation).

Ainsi l'ensemble des alarmes incendies, effraction, pompes de relevage, réseau, coupure électrique, etc... ont été connectées à notre SAE et sont accessibles localement sur chaque parking, à distance depuis la BLI ou depuis notre centre national de télé-opération situé à la Défense.

De même la vidéoprotection a été renforcée sur l'ensemble des parkings afin de réduire le délai d'intervention en cas d'incident (effraction, incendie,).

L'ensemble des points d'appels, en caisse automatique, en borne de sortie, aux espaces accueil sont également connectés au SAE afin de permettre au client d'avoir rapidement une réponse à toute demande.

Un système d'appel général diffuse sur l'ensemble des parkings un message via les hauts parleurs qui permet de contacter le personnel en ronde injoignable par smartphone.

Le Centre National de Téléopération et d'assistance (CNTO), une exclusivité Indigo issue de sa démarche innovation, garantit une sécurité maximale des clients.

Ce système global d'aide à l'exploitation se base sur une technologie exclusive de gestion et de surveillance des parkings. La vidéosurveillance et l'interphonie permettent aux téléopérateurs, en alternance avec les équipes exploitantes, de répondre en temps réel aux attentes du client final à n'importe quelle étape de son parcours (automobiliste ou piéton).

Le CNTO assure, quoi qu'il arrive, le lien entre le client et l'exploitant, pour une sécurité maximum et ce, 24h/24, 365 jours/365.

CNTO 2023
1 456 794 appels reçus
96,1% d'appels décrochés
61% d'appels décrochés < 30s
Durée moyenne de traitement : 0,5 minute

# Service relation Client

Les clients ont aujourd’hui l’habitude et le besoin légitime de s’exprimer, de questionner et de commenter en ligne les prestations proposées.

Pour encourager cette relation, source d’inspiration et d’évolution des produits et services, la société Indigo s’est dotée d’un service de Relation Client Interne s’appuyant sur plusieurs canaux de communication.

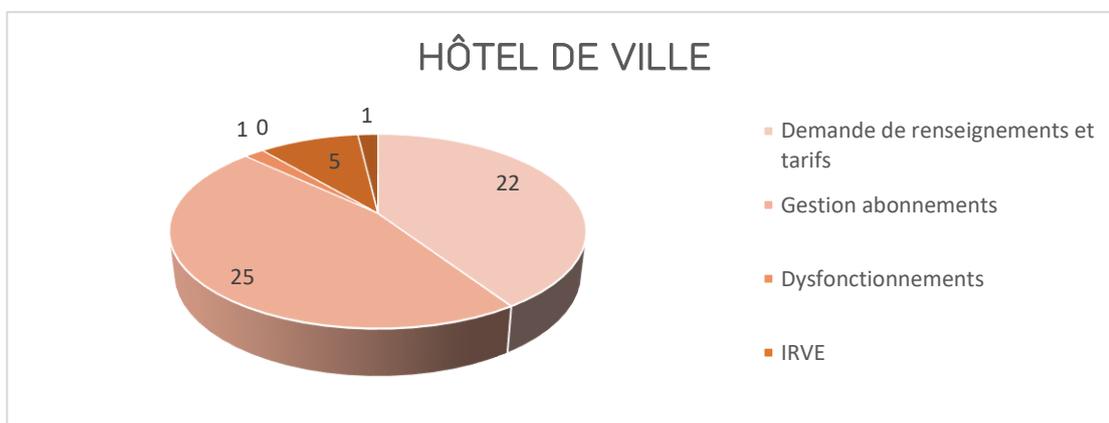
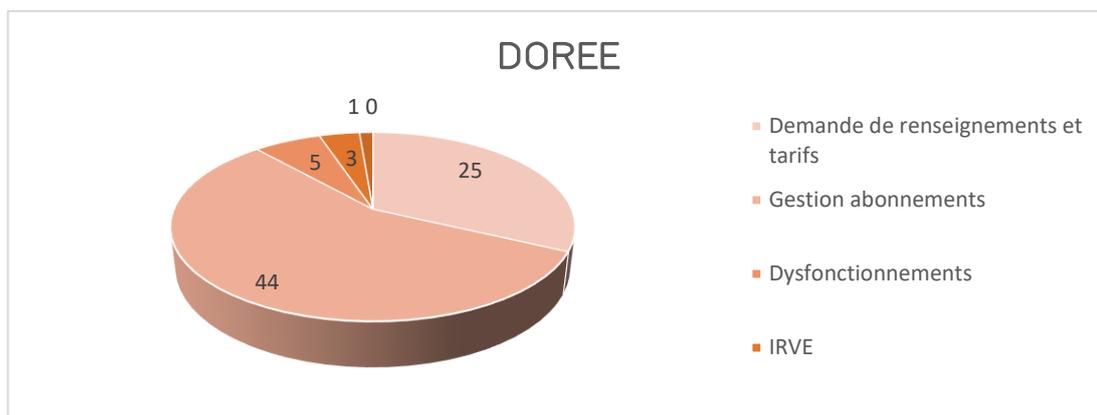
Nos clients peuvent en effet nous contacter par :

- Courrier : *Indigo - 1 Place des Degrés - TSA 43214 - 92919 La Défense Cedex*
- Mail : *service.clients@group-indigo.com*
- Téléphone : *0 810 26 3000 de 08h30 à 19h00 sans interruption du lundi au vendredi*

## Relation client Parc Montargis

Les parcs de Montargis ont pour l’année 2023 ont fait l’objet de 132 demandes qui sont réparties comme ci-dessous :

	Demande de renseignements et tarifs	Gestion abonnements	Dysfonctionnements	IRVE	Réclamations	Sinistres	Total demandes
DOREE	25	44	5	3	1	0	78
HÔTEL DE VILLE	22	25	1	0	5	1	54

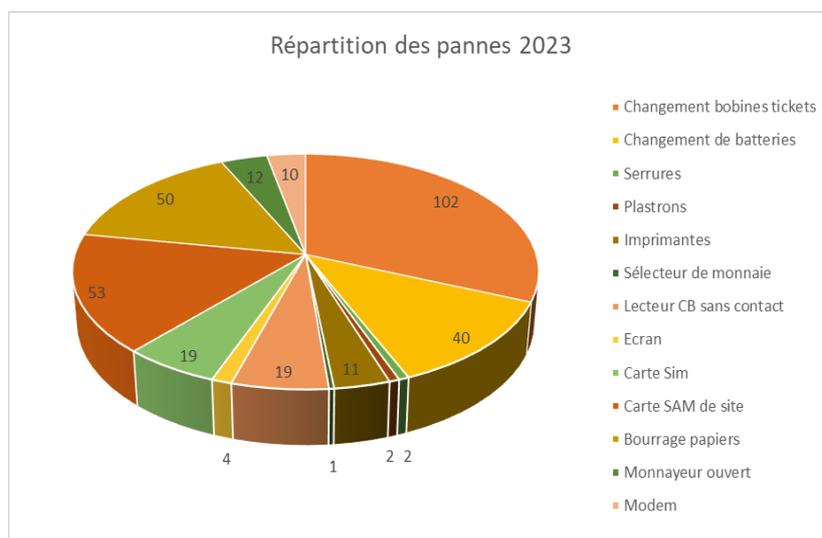


# Interventions voirie

Pour l'ensemble de l'année 2023, 325 interventions ont été réalisées :

Sur les 325 interventions, 102 concernent le remplacement de bobines de tickets, la carte SAM, le déblocage de tickets coincés et le changement de batteries, on retrouve ensuite des interventions liées au carte Sim (19 interventions).

<b>Consommables</b>	
Changement bobines tickets	102
Changement de batteries	40
<b>Changements de matériels</b>	
Serrures	2
Plastrons	2
Imprimantes	11
Sélecteur de monnaie	1
Boîtiers chargeur	0
lecteur carte bancaire	0
Lecteur CB sans contact	19
Cable alimentation	0
Bouton	0
Ecran	4
Moteur déverrouillage tirelire	0
Carte Sim	19
Carte SAM de site	53
Bourrage papiers	50
Monnayeur ouvert	12
Modem	10
Carte solaire	0
Dépose / Repose horodateurs	0
Calibrage pièces	0
Remplacement façade horodateurs	0
<b>Maintenances préventive</b>	
Contrôle parc horodateur	Quotidiennement
<b>Nettoyage / Entretien</b>	
Nettoyage des graffitis	Quotidiennement
Nettoyage / Lavage	Quotidiennement
Pose autocollant communication	Quotidiennement

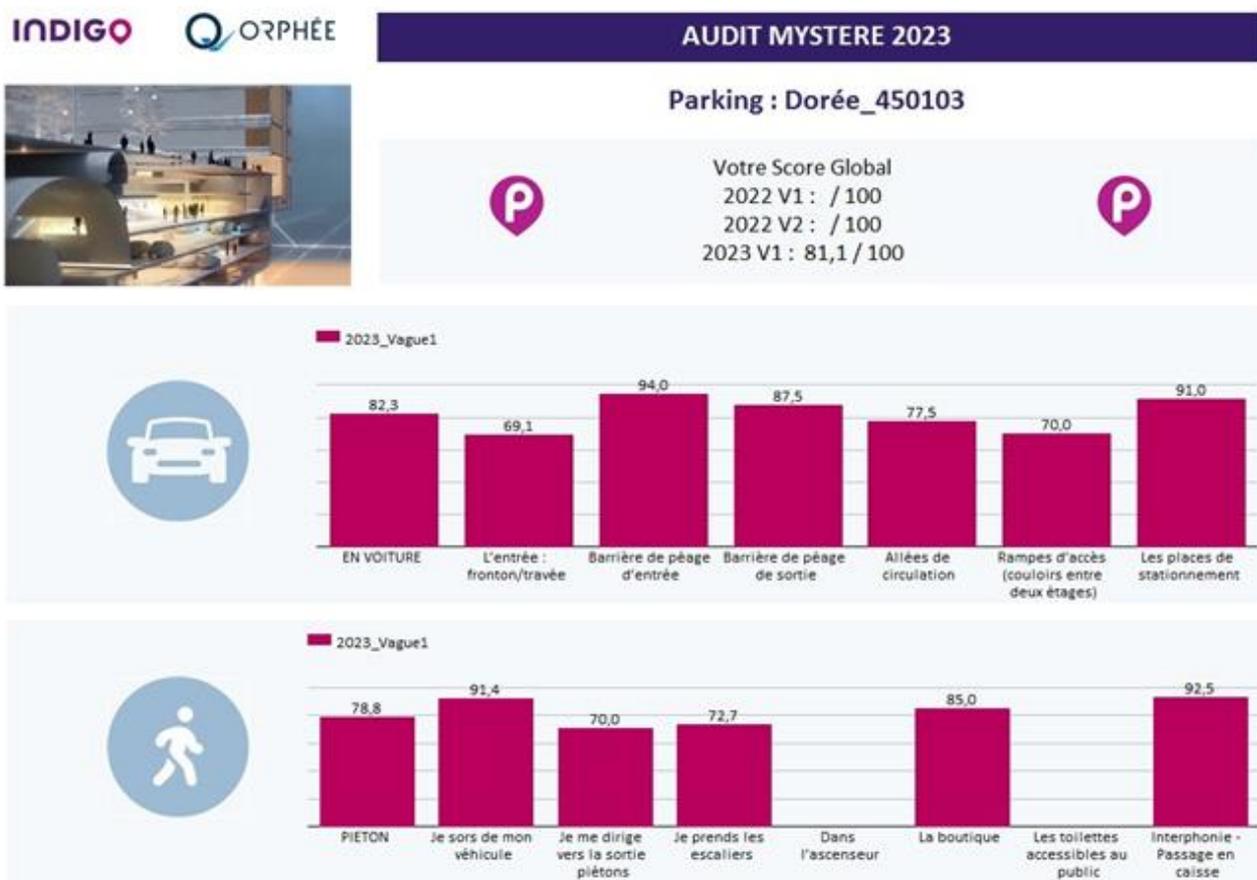


## 2.5 Contrôle Qualité

Soucieux de la qualité de son service, Indigo réalise des contrôles des parkings avec un organisme spécialisé dans les visites mystères et expériences clients. Ce mode opératoire fait partie intégrante du management des équipes d'exploitation.

En 2023, 1 visite a été réalisée sur le parking Dorée de Montargis

Le parking Dorée de Montargis a obtenu la note de **81,1%** de satisfaction.



En 2023, 1 visite a été réalisée sur le parking Hôtel de Ville de Montargis.

Le parking Hôtel de Ville de Montargis a obtenu la note de **62,8%** de satisfaction notamment pour des raisons liées aux infiltrations et aux travaux de l'ascenseur situés dans le bâtiment au-dessus du parking.



## 2.6 Les Services

### Service de Proximité

#### Radio Indigo

Radio Indigo est la radio diffusée 24h/24 dans les parkings Indigo. Produite par des professionnels de la radio, Radio Indigo informe et accompagne les clients lors de leurs passages dans les parkings.

Radio Indigo propose une programmation musicale adaptée et diffuse des messages d'informations locales créant un véritable lien avec ses auditeurs. Les clients peuvent entendre des messages sur les services proposés, des informations pratiques (éphémérides...), des messages d'intérêt collectif, ainsi que les annonces d'événements à venir dans la ville.

#### Zone deux roues motorisées

Grace à ses systèmes de péage performants, Indigo détecte les deux roues en entrée et en sortie afin de leur proposer une tarification adaptée et attractive.

Au sein de nos parcs, nous prévoyons des zones clairement dédiées aux deux roues motorisées. Ces places font l'objet d'un marquage et d'une signalétique spécifique et permettent de rassembler des services adaptés à ce type de véhicule.

# 3. DESCRIPTIF DE L'EXPLOITATION



## La Délégation de Service Public de Montargis concerne 2 Parcs et 1 voirie

Notre politique vise à limiter au maximum la durée entre l'entrée piétonne et la sortie véhicule du parc, en proposant de nombreux moyens de paiement à la clientèle horaire et en simplifiant à minima les démarches pour souscrire, payer ou résilier un abonnement. Depuis la Crise Sanitaire les règlements en carte bancaire sont devenus un nouveau réflexe de paiement.

# 3.1 Parc Dorée

## Descriptif

 Descriptif	 Moyens d'accès & de paiement	 Services
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ 240 places</li><li>✓ 4 Demi-niveaux</li><li>✓ 1 Terrasse de 2 demi-niveaux</li><li>✓ 5 places PMR</li><li>✓ Zone Motos</li><li>✓ Ouvert 24h/24</li><li>✓ 2 BRVE</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7</li><li>✓ Carte bancaire</li><li>✓ Carte Total GR</li><li>✓ Liber T</li><li>✓ Abonnement par internet</li></ul> 	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Radio Indigo</li></ul>

# Tarification

Tarification en vigueur au 31 décembre 2023 sur les 2 parcs de stationnement sont les suivants :

## TARIFS HORAIRES

Moins de 15 mn.	0,40€	6h00-6h14	7,90€
0h15-0h29	0,80€	6h15-6h29	8,20€
0h30-0h44	1,10€	6h30-6h44	8,50€
0h45-0h59	1,40€	6h45-6h59	8,80€
1h00-1h14	1,80€	7h00-7h14	9,10€
1h15-1h29	2,20€	7h15-7h29	9,40€
1h30-1h44	2,50€	7h30-7h44	9,70€
1h45-1h59	2,80€	7h45-7h59	10,00€
2h00-2h14	3,10€	8h00-8h14	10,30€
2h15-2h29	3,40€	8h15-8h29	10,60€
2h30-2h44	3,70€	8h30-8h44	10,90€
2h45-2h59	4,00€	8h45-8h59	11,20€
3h00-3h14	4,30€	9h00-9h14	11,50€
3h15-3h29	4,60€	9h15-9h29	11,80€
3h30-3h44	4,90€	9h30-9h44	12,10€
3h45-3h59	5,20€	9h45-9h59	12,40€
4h00-4h14	5,50€	10h00-10h14	12,70€
4h15-4h29	5,80€	10h15-10h29	13,00€
4h30-4h44	6,10€	10h30-10h44	13,30€
4h45-4h59	6,40€	10h45-10h59	13,60€
5h00-5h14	6,70€	11h00-11h14	13,90€
5h15-5h29	7,00€	11h15-11h29	14,20€
5h30-5h44	7,30€	11h30-11h44	14,50€
5h45-5h59	7,60€	11h45-11h59	14,80€
De 12h00 à 24h00 - Ticket perdu/jour : 15,00€			

## ABONNEMENTS

### Formule Flexigo 24h/24 et 7j/7

Mensuel 46,00€

### Formule 24h/24 et 7j/7

Mensuel 53,00€

Trimestriel 146,00€

Annuel 535,00€

### Formule Moto Flexigo 24h/24 et 7j/7

Mensuel 22,00€

### Formule Moto 24h/24 et 7j/7

Mensuel 29,00€

### Formule Commerçant UCM

Semestriel 169,00€

Annuel 318,00€

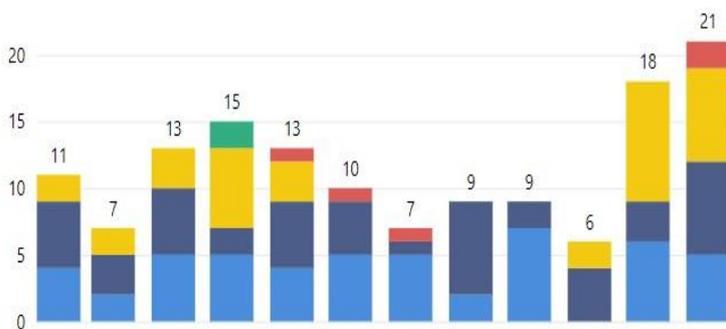
# Bornes de Rechargement électrique

Le parc possède 2 stations de recharge de véhicules électriques mises en service le 01/09/2022.

Descriptif	
Nombre de session	139
KWh consommés	2 538 KWh
Durée Moyenne de branchement	4

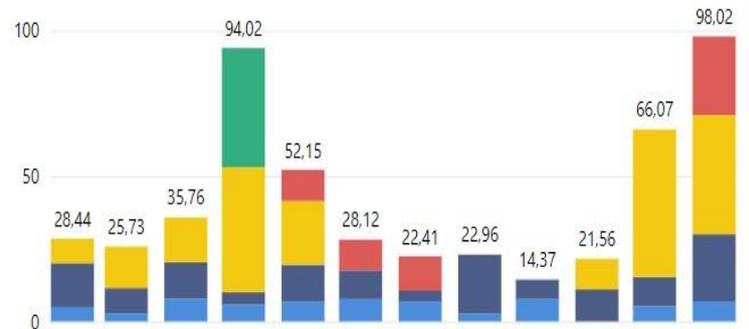
Nombre de sessions par groupe de durées

● 1 - Moins de 2hr ● 2 - 2 à 4hr ● 3 - 4 à 10 hr ● 4 - 10 à 16hr ● 5 - Plus de 16hr



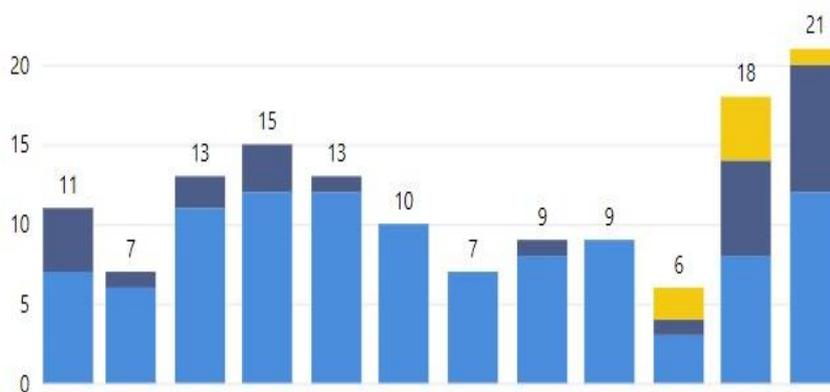
Total des durées (h) par groupe de durées

● 1 - Moins de 2hr ● 2 - 2 à 4hr ● 3 - 4 à 10 hr ● 4 - 10 à 16hr ● 5 - Plus de 16hr



Nombre de sessions par groupe de durées

● 1 - Itinérance ● 2 - Alizé ● 4 - Autres



## 3.2 Parc Hôtel de Ville

### Descriptif

 Descriptif	 Moyens d'accès & de paiement	 Services
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ 240 places</li><li>✓ 2 niveaux</li><li>✓ 5 places PMR</li><li>✓ Ouvert 24h/24</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Ouvert 24h/24 et 7j/7</li><li>✓ Carte bancaire</li><li>✓ Carte Total GR</li><li>✓ Abonnement par Internet</li></ul> 	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Radio Indigo</li></ul>

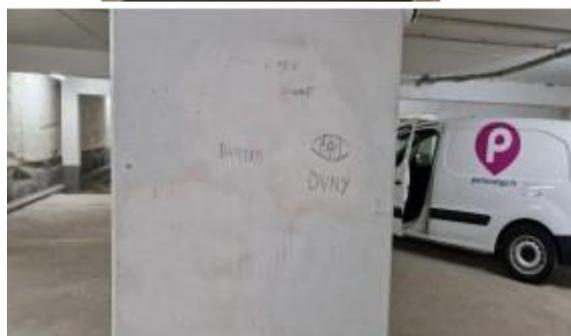
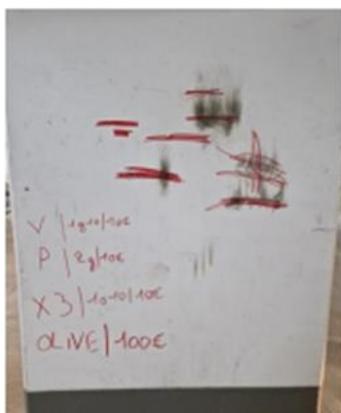
### Faits Marquants

- ✓ Travaux ascenseur sur la résidence, située au-dessus du parc Hôtel de Ville, monopolisant 15 places de stationnement et générant des nuisances sonores et énormément de poussière.



# Vandalismes

Tags muraux sur une poutre et au plafond du niveau-2, en lien avec un possible trafic de drogue (remise en peinture de la poutre) et signalement effectué auprès de la police municipale de Montargis.



## Marché de Noël

Retrouvez les commerçants et artisans, place de la République, du vendredi 15 au samedi 24 décembre 2023, pour cette 3<sup>ème</sup> édition. Situé au cœur de la place, dans un décor féérique, un majestueux sapin, entouré de chalets et de décorations magiques, vous feront rêver. Au programme, animations, ateliers, restauration sur place ou à emporter. Un manège émerveillera les enfants.



## 3.3 Voirie

### Tarification Zone Jaune

1 <sup>ère</sup> prise de ticket	A compter du 2 <sup>ème</sup> ticket journalier	Tarifs
Gratuit moins d'1 heure	10 min	0.50€
	15 min	0.60€
	20 min	0.70€
	30 min	0.80€
	40 min	0.90€
	50 min	1.00€
	1 heure	1.10€
1h05	1h05	1.20€
1h10	1h10	1.30€
1h15	1h15	1.40€
1h20	1h20	1.50€
1h25	1h25	1.60€
1h30	1h30	1.70€
2 heures	2 heures	2.80€
2h30	2h30	3.80€
3 heures	3 heures	4.80€
3h10	3h10	27.00€

### Tarification zone Verte

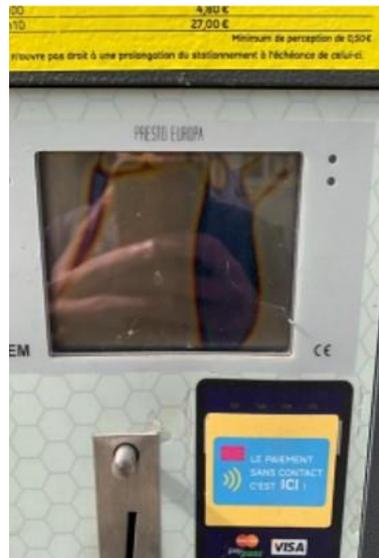
Durée	Tarifs
20 min	0.50€
30 min	0.60€
40 min	0.70€
50 min	0.80€
1 heure	0.90€
1h10	1.00€
1h20	1.10€
1h30	1.20€
2 heures	1.50€
2h30	1.80€
8h00	2.60€
8h30	27€
1 mois	30€

## 3.4 Vandalismes

Vandalisme de 3 horodateurs, dans la nuit du 29 au 30 juin 2023, à la suite des violences urbaines.

Un horodateur vandalisé avec de la peinture, en septembre 2023.

La remise en état des horodateurs s'élève à 10.1 K€ HT



## 3.5 Faits Marquants

Emeutes et violences urbaines du 27 juin 2023 au 07 juillet 2023 ont impactés la fréquentation des parcs.

## 3.6 Opérations commerciales

Partenariat entre Indigo et l'Union Commerciale de Montargis pour la création d'un flyer (Campagne de Communication du Stationnement sur la Voirie de Montargis).

Prise en charge financière d'Indigo pour cette campagne à hauteur de 416.67 €HT.



### JE STATIONNE FACILE À MONTARGIS

- 901 places payantes
- 52 bornes/boîtes avec écran de paiement électronique
- Abonnement disponible en zone verte
- Nouvelle application mobile de paiement

### PAYER MON STATIONNEMENT MODE D'EMPLOI :

**Moyens de paiement**  
Des bornes/boîtes dernière génération

Au cœur de Ville, de nouveaux bornes/boîtes vous demandent de saisir votre plaque d'immatriculation avant de payer par écran, CE et CE sans contact.

Sur Montargis, 3 modes pour stationner plus facile

Applications disponibles sur

**Je m'abonne en Ville**  
Abonnement délivré sur les bornes/boîtes

Les usagers qui stationnent leur véhicule en Zone Verte. Peuvent bénéficier d'un abonnement mensuel du tarif de 30 €. Celui-ci est délivré uniquement sur les bornes/boîtes.

**VOTRE BOUTIQUE INDIGO**  
10, rue de la Ville  
Mail patrimonial Montargis

Une équipe dédiée à votre service  
Du lundi au vendredi de 9h à 17h  
Samedi de 10h à 16h

Adresse  
Boutique Indigo - Parking Dorée  
3 allée Gerard Souche - 45200 Montargis

Boutique en ligne  
p.patrimonial.com

## Parkings souterrains

**PARKING DORÉE**  
3 allée Gerard Souche

**PARKING HÔTEL DEVILLE**  
41, rue Gambetta

TARIFS HORAIRES		ABONNEMENTS	
08h00-09h00	0,50 €	Abonné 10h00-18h00	10,00 €
09h00-12h00	1,00 €	Abonné 18h00-08h00	10,00 €
12h00-13h00	0,50 €	Abonné 10h00-18h00 et 18h00-08h00	15,00 €
13h00-18h00	1,00 €	Abonné 10h00-18h00 et 18h00-08h00	15,00 €
18h00-08h00	1,00 €	Abonné 10h00-18h00 et 18h00-08h00	15,00 €
08h00-09h00	0,50 €	Abonné 10h00-18h00 et 18h00-08h00	15,00 €
09h00-12h00	1,00 €	Abonné 10h00-18h00 et 18h00-08h00	15,00 €
12h00-13h00	0,50 €	Abonné 10h00-18h00 et 18h00-08h00	15,00 €
13h00-18h00	1,00 €	Abonné 10h00-18h00 et 18h00-08h00	15,00 €
18h00-08h00	1,00 €	Abonné 10h00-18h00 et 18h00-08h00	15,00 €
08h00-09h00	0,50 €	Abonné 10h00-18h00 et 18h00-08h00	15,00 €
09h00-12h00	1,00 €	Abonné 10h00-18h00 et 18h00-08h00	15,00 €
12h00-13h00	0,50 €	Abonné 10h00-18h00 et 18h00-08h00	15,00 €
13h00-18h00	1,00 €	Abonné 10h00-18h00 et 18h00-08h00	15,00 €
18h00-08h00	1,00 €	Abonné 10h00-18h00 et 18h00-08h00	15,00 €

Découvrez nos 2 parkings pour mieux stationner à Montargis

10 bornes de recharge pour véhicules électriques

**VOITURES ÉLECTRIQUES**  
Parking équipé de bornes de recharge pour véhicules électriques  
Parking Dorée  
3 allée Gerard Souche

**DES OFFRES DE RECHARGE**

- 1. 10 bornes de recharge pour véhicules électriques
- 2. 10 bornes de recharge pour véhicules électriques
- 3. 10 bornes de recharge pour véhicules électriques

### 1 HEURE de stationnement GRATUITE DU LUNDI AU SAMEDI

Faites vos achats à Montargis

## jusqu'à 3h gratuites

De 10h00 à 18h00 ou de 18h00 à 15h00

Bénéficiez de 3 heures de stationnement gratuites

1. In the presence of the purchase receipt at the time of payment

2. An official receipt must be presented at the time of payment

3. In presence of receipt, the vehicle will be programmed with a maximum of 3 hours of free parking

INDIGO neo L'APPUI DU STATIONNEMENT EN VILLE

## INDIGO neo

L'appui du stationnement en ville. Depuis votre smartphone, il vous suffit de passer les étapes suivantes :

1. Téléchargez l'application gratuite INDIGO NEO sur votre smartphone
2. Utilisez l'application pour sélectionner votre bornes/boîtes de paiement
3. Je profite de mon heure gratuite, je gère à distance mon parking et je ne paie qu'en temps utile !

Dans la rue, prolongez ou stoppez votre stationnement à distance.

### JE STATIONNE FACILE À MONTARGIS

Flânez le QR code et téléchargez l'app

# 4. MAINTENANCE & TRAVAUX



## 4.1 Maintenance des équipements

### Équipement du Parc Dorée

Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	<b>Marque</b> Designa	Contrat de maintenance <b>oui</b>
	<b>Modèle</b>	Périodicité <b>Trimestrielle</b>
	borne d'entrée	1
	borne de sortie	1
	caisse automatique	1
	barrières	2
	caisse manuelle	1
	lecteur véhicule nuit	1
lecteur piéton	1	
unité centrale de gestion	1	
Interphonie	<b>Marque</b> Commend <b>Modèle</b> GE800	Contrat de maintenance <b>oui</b> Périodicité <b>Trimestrielle</b>
Vidéosurveillance	<b>Marque</b> Elbex caméras 11 enregistreur 1	
Détection CO	<b>Marque</b> DRAGER <b>Modèle</b> <b>Nb de points de détection CO</b> 6 <b>Nb de points de détection NO</b>	Contrat de maintenance <b>oui</b> Périodicité <b>Annuelle</b> Qui DRAGER
Détection Incendie	<b>Marque</b> SIEMENS <b>Modèle</b> <b>Nb de têtes de détection</b>	Contrat de maintenance <b>oui</b> Périodicité <b>Semestrielle</b> Qui SSI
Extincteurs	<b>Nombre</b> 20 <b>Type</b> CO2 (2) EAU(18)	Contrat de maintenance <b>oui</b> Périodicité <b>Annuel</b> Qui CHUBB
Boitiers bris de glace	<b>Marque</b> SIEMENS <b>Nb</b> 8	
Pompes de relevage	<b>Marque</b> <b>Nb</b>	Contrat de maintenance <b>oui</b> Périodicité <b>Trimestrielle</b> Qui INDIGO
Electricité	Blocs secours autonomes Tubes T5 ou autres Contrôle périodique	
Portes Automatiques	<b>Marque</b> <b>Nb</b> 1	Contrat de maintenance <b>Oui</b> Périodicité <b>Semestrielle</b> Qui INDIGO
Sonorisation	<b>Marque</b> <b>Nombre de HP</b> 20	Contrat de maintenance <b>Non</b> Périodicité <b>Trimestrielle</b> Qui INDIGO

## Équipement du parc Hôtel de Ville

Équipements	Descriptif	Maintenance
Péage	<b>Marque</b> Designa	Contrat de maintenance <b>oui</b>
	<b>Modèle</b>	Périodicité <b>Trimestrielle</b>
	borne d'entrée	1
	borne de sortie	1
	caisse automatique	1
	barrières	2
	caisse manuelle	1
	lecteur véhicule nuit	1
lecteur piéton	1	
unité centrale de gestion	1	
Interphonie	<b>Marque</b> Commend <b>Modèle</b> GE800	Contrat de maintenance <b>oui</b> Périodicité <b>Trimestrielle</b>
Vidéosurveillance	<b>Marque</b> Elbex caméras 15 enregistreur 1	
Détection CO	<b>Marque</b> DRAGER <b>Modèle</b> Nb de points de détection CO 6 Nb de points de détection NO	Contrat de maintenance <b>oui</b> Périodicité <b>Annuelle</b> Qui DRAGER
Détection Incendie	<b>Marque</b> SIEMENS <b>Modèle</b> Nb de têtes de détection	Contrat de maintenance <b>oui</b> Périodicité <b>Semestrielle</b> Qui SSI
Extincteurs	<b>Nombre</b> 21 <b>Type</b> CO2 (3) EAU(17)	Contrat de maintenance <b>oui</b> Périodicité <b>Annuel</b> Qui CHUBB
Boitiers bris de glace	<b>Marque</b> SIEMENS <b>Nb</b> 8	
Pompes de relevage	<b>Marque</b> <b>Nb</b>	Contrat de maintenance <b>oui</b> Périodicité <b>Trimestrielle</b> Qui INDIGO
Electricité	Blocs secours autonomes Tubes T5 ou autres Contrôle périodique	
Portes Automatiques	<b>Marque</b> <b>Nb</b> 1	Contrat de maintenance <b>Oui</b> Périodicité <b>Semestrielle</b> Qui INDIGO
Sonorisation	<b>Marque</b> <b>Nombre de HP</b> 20	Contrat de maintenance <b>Non</b> Périodicité <b>Trimestrielle</b> Qui INDIGO

# Équipement Voirie

Au 31 décembre 2023, le nombre total d'emplacements exploités dans le cadre du présent contrat est de **901 places**, réparties sur deux zones tarifaires :

- Zone Jaune : **686 places**
- Zone Verte : **215 places**

## FOURNISSEUR

Le fournisseur référencé sur la voirie de Montargis est la société IEM.

## MODELE / TYPE

Horodateurs de marque IEM



## NOMBRE

Le parc d'horodateurs est composé de **57 horodateurs**, répartis comme suit :

- Zone Jaune : 42 horodateurs
- Zone Verte : 14 horodateurs
- 1 horodateur FPS

## 4.2 Les Travaux

### Travaux des parcs Dorée et Hôtel de Ville

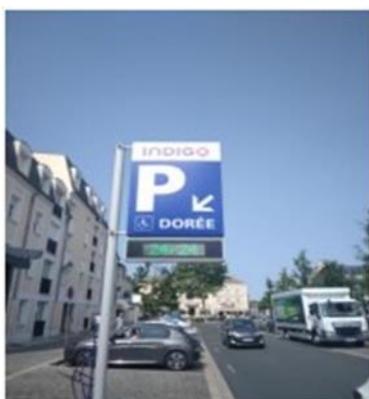
Conformément au plan d'investissement défini dans le contrat, les travaux suivants ont été effectués sur les parkings et la voirie :

#### Entretien / Réparation :

- Remplacement filtres sécurité et particules de la détection CO / NO
- Vérification et entretien de l'onduleur et changement batteries
- Remplacement réglettes, néons et bloc secours
- Vérification bureau de contrôle des Moyens de secours
- Vérification bureau de contrôle des installations électriques
- Vérification des extincteurs
- Contrôles et vérification des portails
- Maintenance de 1er niveau sur les équipements de péage
- Nettoyage tags à différentes reprises et remise en état des niveaux régulièrement
- Nettoyage complet du parc

Au cours de l'année 2023, plusieurs travaux ont été entrepris dans les parkings Dorée et Hôtel de Ville, pour un montant de **45,67 K€ HT**.

- Remplacement de la coquille du panneau d'entrée du parc Dorée, situé Boulevard des Belles Manières, pour un montant de **1,03 k€ HT**

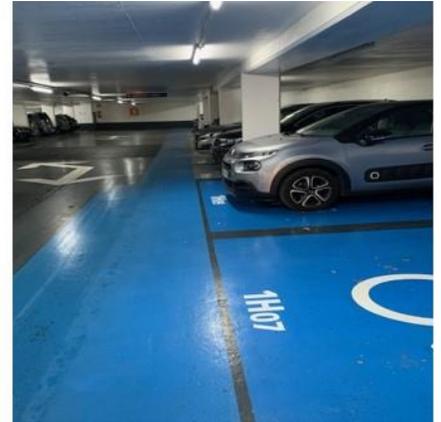
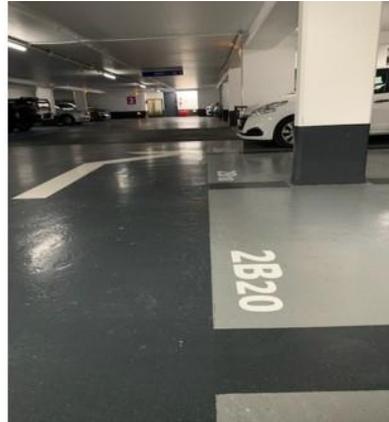


- Remplacement de la pompe de relevage défectueuse sur le parc Dorée, pour un montant de **3,9 k€ HT**.

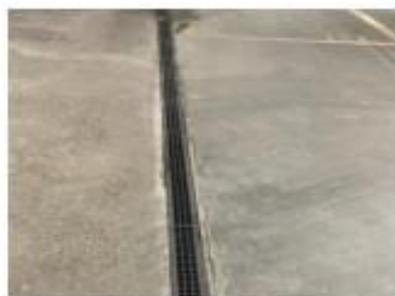
- Mise en place GTC (Nora), sur les parcs Dorée et Hôtel de Ville, pour un montant de **6 k€ HT**.
- Mise en peinture de 2 places PMR supplémentaires et reprise peinture des places motos, création et mise en peinture d'un muret empêchant l'accès de la terrasse du parc via la résidence voisine sur le parc Dorée, pour un montant de **7,2 k€ HT**.



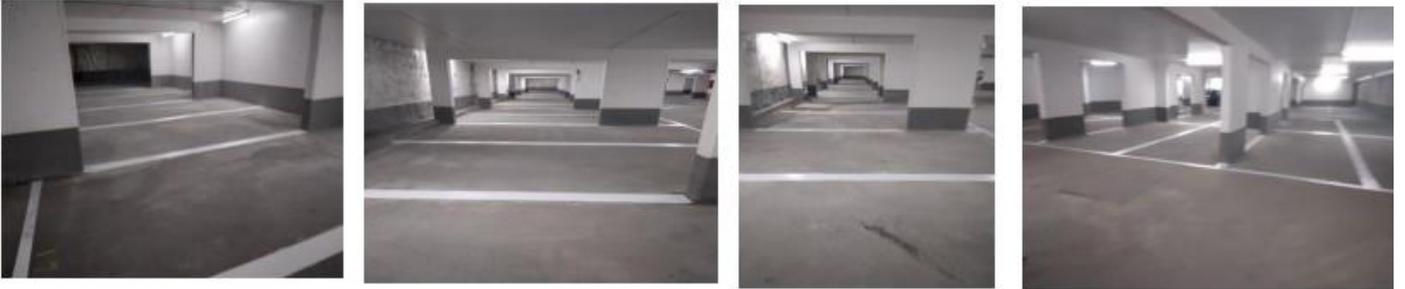
- Numérotation des places de stationnement, pour les parcs Dorée et Hôtel de Ville, pour un montant de 11,94 k€ HT.



- Création d'un siphon d'évacuation, d'une cunette avec grille d'évacuation et réparation d'une plaque, sur le parc Hôtel de Ville pour un montant de 6.1k€ HT



- Réfection des marquages au sol du niveau 2 du parc Hôtel de Ville, pour un montant 9,5k€ HT



- Changement d'une pompe de relevage sur le parc Hôtel de Ville, pour un montant de 3,9k€ HT

## Travaux sur la Voirie

Au cours de l'année 2023, plusieurs travaux ont été entrepris sur la voirie, pour un montant de 4.07k€ HT.

- Marquage au sol en voirie, pour un montant de 4,07k€ HT

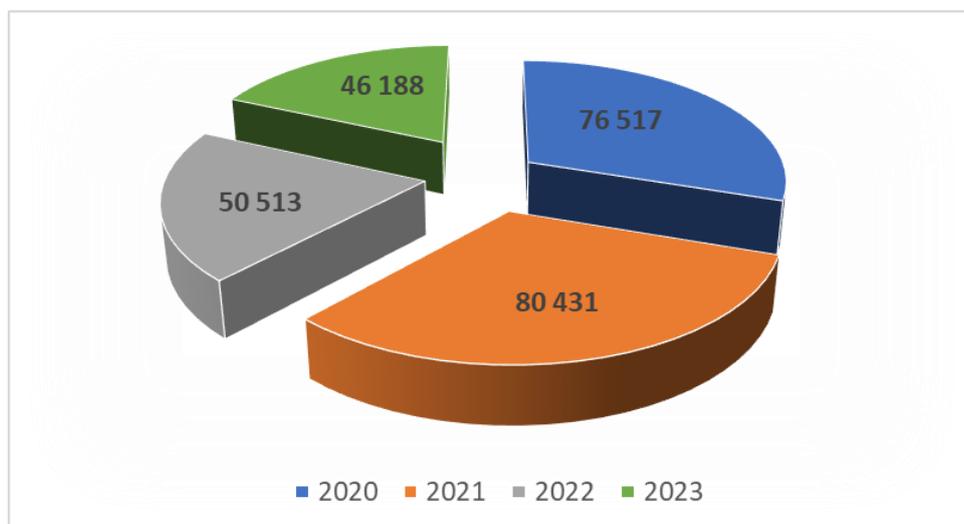


## 4.3 Analyse de la consommation d'énergie

### PARC DOREE

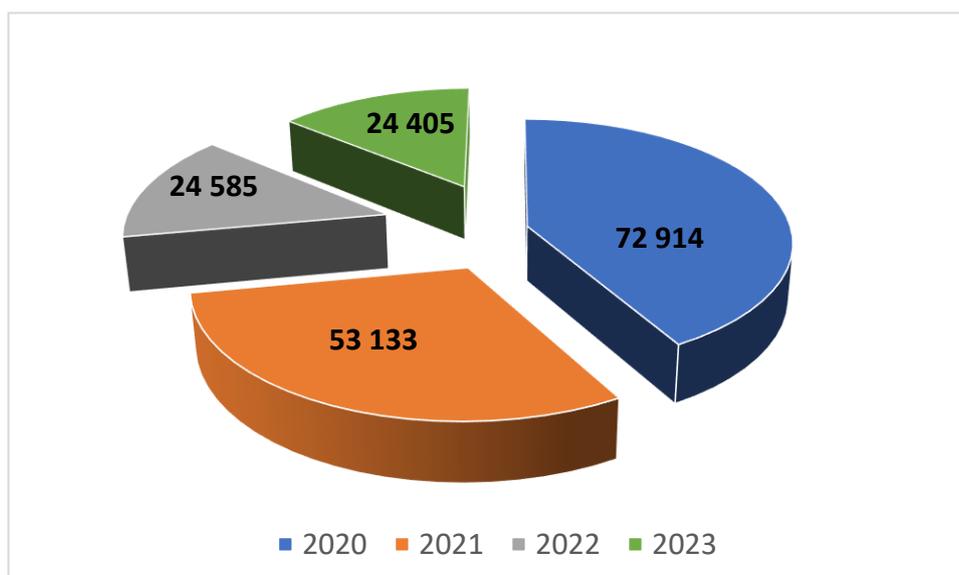
Depuis plusieurs années Indigo veille à réduire son impact environnemental en réduisant sa consommation d'énergie. De nombreux travaux ont été engagés notamment sur l'éclairage en remplaçant l'ensemble des néons par de l'éclairage leds de dernière génération.

De fait la consommation électrique du parc Dorée a baissé de **-42,6%** comparée à 2020.



### PARC HOTEL DE VILLE

De fait la consommation électrique du parc Hôtel de Ville a baissé de **-66,5%** comparée à 2020.



## 4.4 Veille de la structure

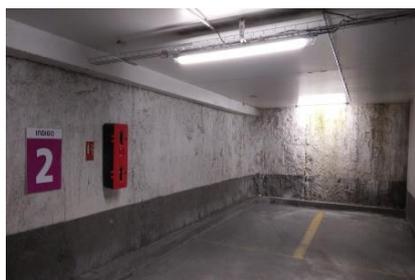
- Poutre au niveau -1 parc Hôtel de Ville, proche sortie secours école, en mauvais état ferrailage apparent poutre à reprendre :



- Infiltrations des eaux de pluie sur les murs du parc Hôtel de Ville niveau -1:



- Infiltrations des eaux de pluies sur les murs du parc Hôtel de Ville niveau -2:



# 5. ANALYSES

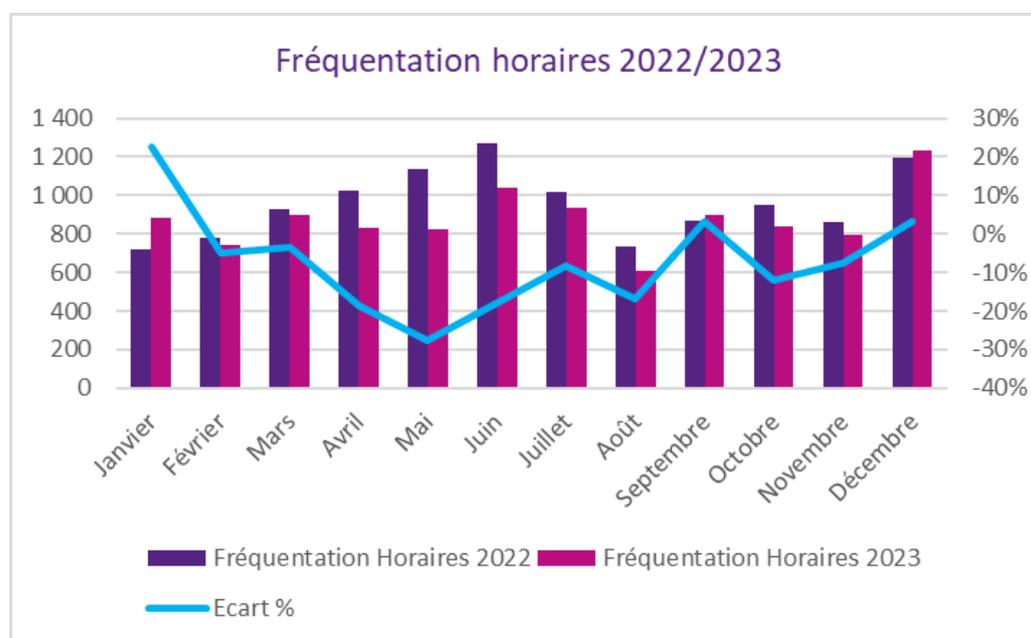


## 5.1 Parc Dorée

Les données ci-dessous figurant également dans les annexes sont issues de nos rapports de péage et ne tiennent pas compte des retraitements comptables. Ces données peuvent donc présenter des légers écarts avec les comptes du délégataire.

### Fréquentation horaires

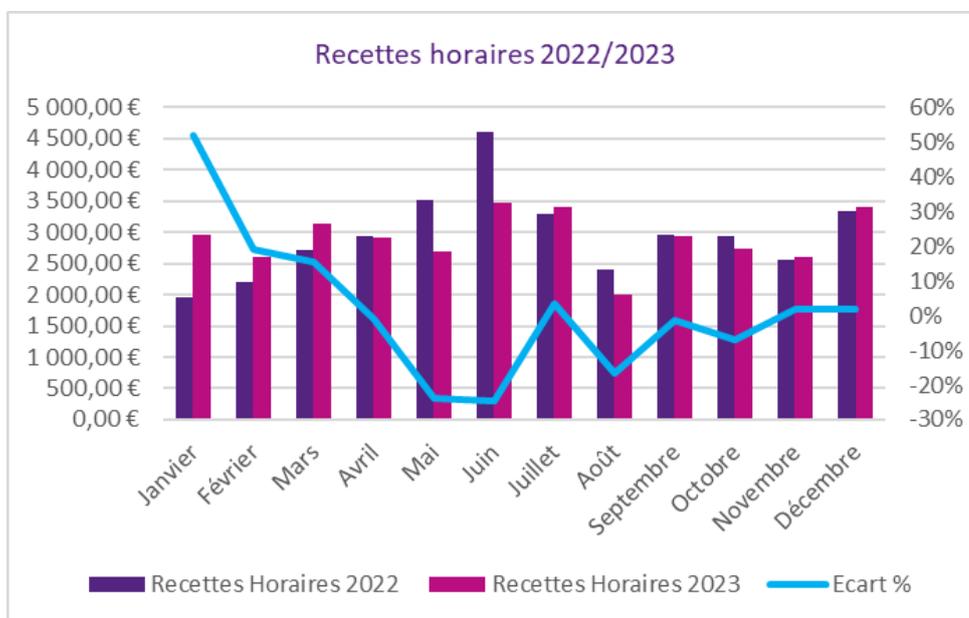
	Fréquentation Horaires 2022	Fréquentation Horaires 2023	Ecart %
Janvier	719	881	23%
Février	779	742	-5%
Mars	930	897	-4%
Avril	1 025	832	-19%
Mai	1 140	825	-28%
Juin	1 273	1 043	-18%
Juillet	1 019	935	-8%
Août	735	610	-17%
Septembre	866	895	3%
Octobre	948	836	-12%
Novembre	858	792	-8%
Décembre	1 194	1 234	3%
<b>Total</b>	<b>11 486</b>	<b>10 522</b>	<b>-8%</b>



Le parc Dorée enregistre, en 2023, une baisse horaire de **8%** par rapport à 2022, soit 964 véhicules de moins que l'année précédente.

# Recettes Horaires

	Recettes Horaires 2022	Recettes Horaires 2023	Ecart %
Janvier	1 949,00 €	2 961,00 €	52%
Février	2 192,00 €	2 609,00 €	19%
Mars	2 711,00 €	3 129,00 €	15%
Avril	2 936,00 €	2 911,00 €	-1%
Mai	3 512,00 €	2 682,00 €	-24%
Juin	4 597,00 €	3 469,00 €	-25%
Juillet	3 299,00 €	3 407,00 €	3%
Août	2 401,00 €	2 002,00 €	-17%
Septembre	2 964,00 €	2 928,00 €	-1%
Octobre	2 935,00 €	2 730,00 €	-7%
Novembre	2 559,00 €	2 602,00 €	2%
Décembre	3 340,00 €	3 406,00 €	2%
<b>Total</b>	<b>35 395,00 €</b>	<b>34 836,00 €</b>	<b>-2%</b>

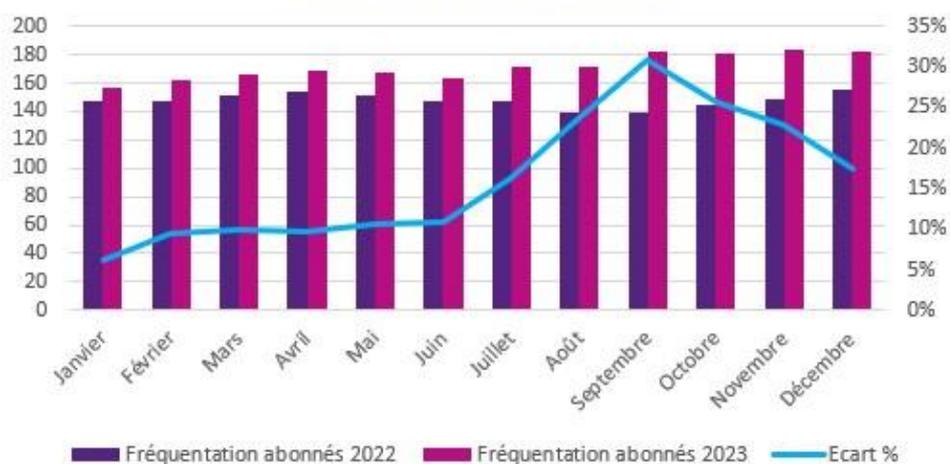


Le chiffre d'affaires horaire du parc Dorée est de **34 836 €TTC**, en baisse de -2% par rapport à l'exercice précédent. Le ticket moyen horaire est passé de **3.08€** en 2022 à **3.31€** en 2023, soit une hausse de 7%.

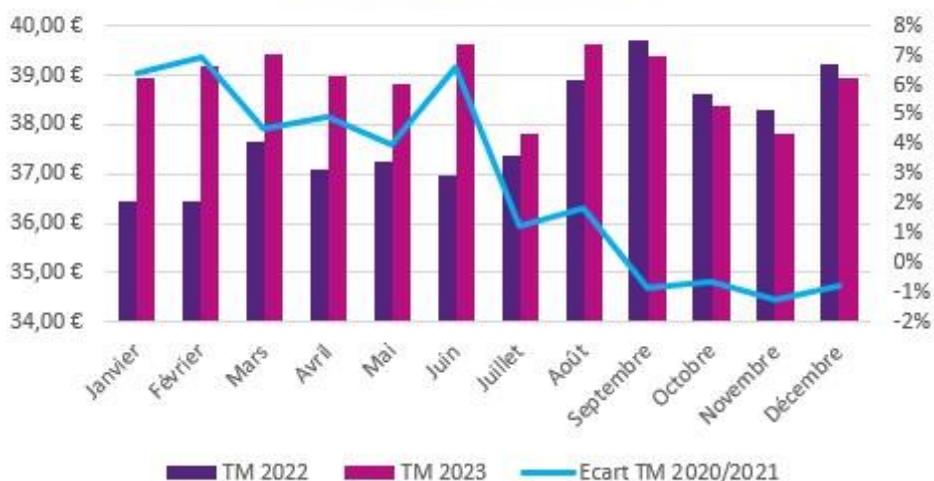
## Nombre d'abonnés

	Fréquentation abonnés 2022	Fréquentation abonnés 2023	Ecart %
Janvier	148	157	6%
Février	148	162	9%
Mars	151	166	10%
Avril	154	169	10%
Mai	151	167	11%
Juin	148	164	11%
Juillet	147	171	16%
Août	139	172	24%
Septembre	139	182	31%
Octobre	144	181	26%
Novembre	149	183	23%
Décembre	155	182	17%
<b>Total</b>	<b>1 773</b>	<b>2 056</b>	<b>16%</b>

Fréquentation abonnés 2022/2023



Abonnement Moyen 2022/2023



Nous avons commercialisé, cette année, **2 056** abonnements mensuels, soit une hausse de **16%** par rapport à 2022.

Le nombre moyen d'abonnés est de 171 en 2023 contre 147 en 2022, en lien avec les violences urbaines.

Il existe deux types de clientèle : des professionnels qui stationnent entre 1h et 5 heures par jour et des résidents proches du parc qui stationnent plus de 10h par jour.

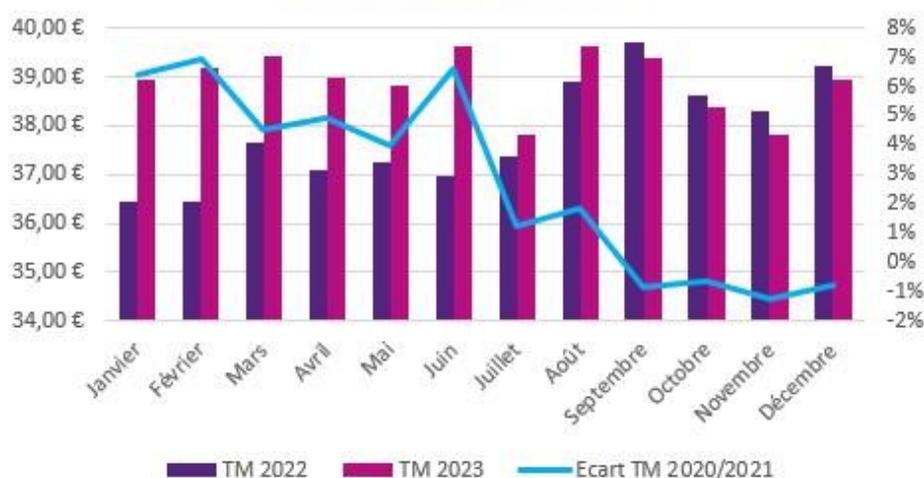
## Recettes abonnés

	Recettes abonnés 2022	Recettes abonnés 2023	Ecart %
Janvier	5 395,00 €	6 116,00 €	13%
Février	5 396,00 €	6 349,00 €	18%
Mars	5 685,00 €	6 545,00 €	15%
Avril	5 709,00 €	6 590,00 €	15%
Mai	5 628,00 €	6 482,00 €	15%
Juin	5 473,00 €	6 496,00 €	19%
Juillet	5 492,00 €	6 467,00 €	18%
Août	5 405,00 €	6 813,00 €	26%
Septembre	5 522,00 €	7 170,00 €	30%
Octobre	5 563,00 €	6 949,00 €	25%
Novembre	5 705,00 €	6 923,00 €	21%
Décembre	6 083,00 €	7 086,00 €	16%
<b>Total</b>	<b>67 056,00 €</b>	<b>79 986,00 €</b>	<b>19%</b>

Recettes abonnés 2022/2023



Abonnement Moyen 2022/2023



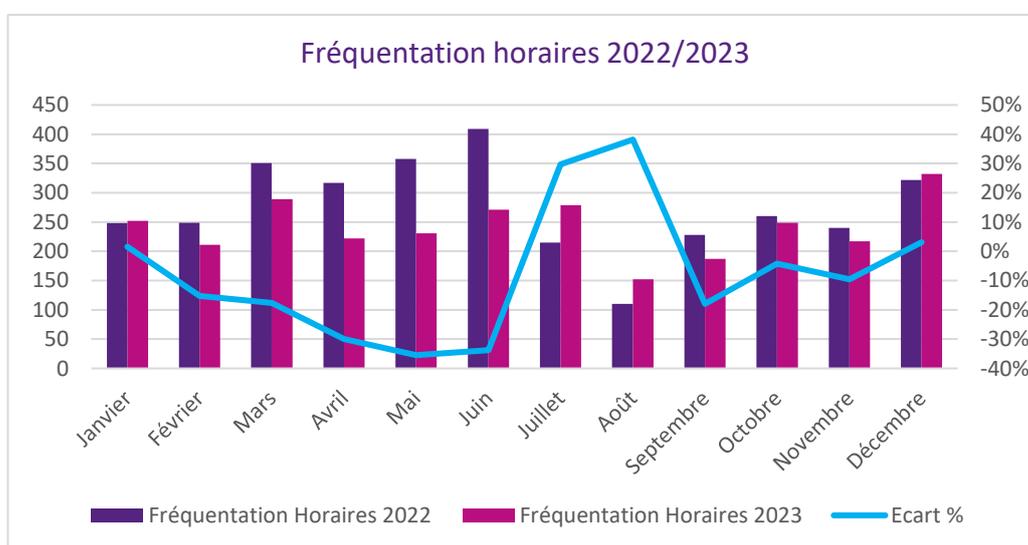
Le chiffre d'affaires abonnés du parc Dorée est de **79 986 €TTC**, en hausse de **19%** par rapport à l'exercice précédent L'abonnement moyen est de **38,90 €TTC**.

## 5.2 Parc Hôtel de Ville

Les données ci-dessous figurant également dans les annexes sont issues de nos rapports de péage et ne tiennent pas compte des retraitements comptables. Ces données peuvent donc présenter des légers écarts avec les comptes du délégataire.

### Fréquentation horaires

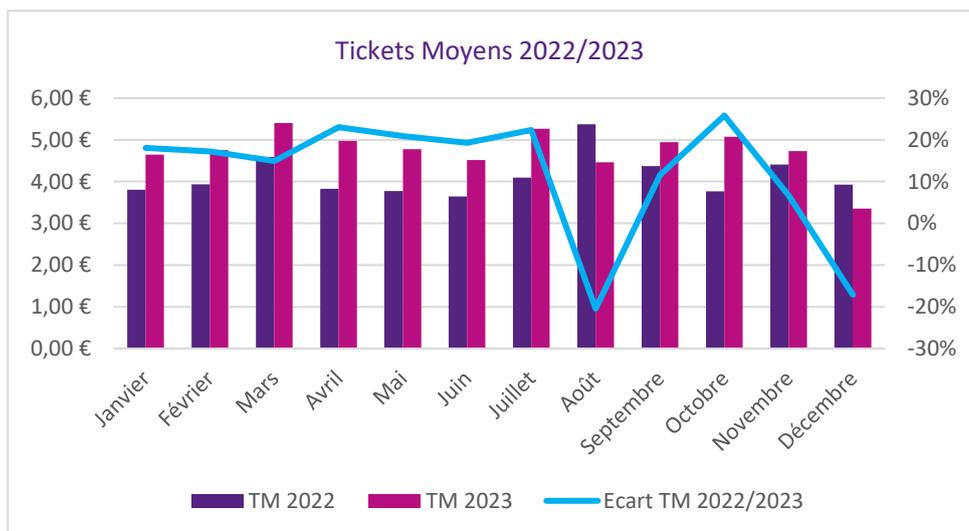
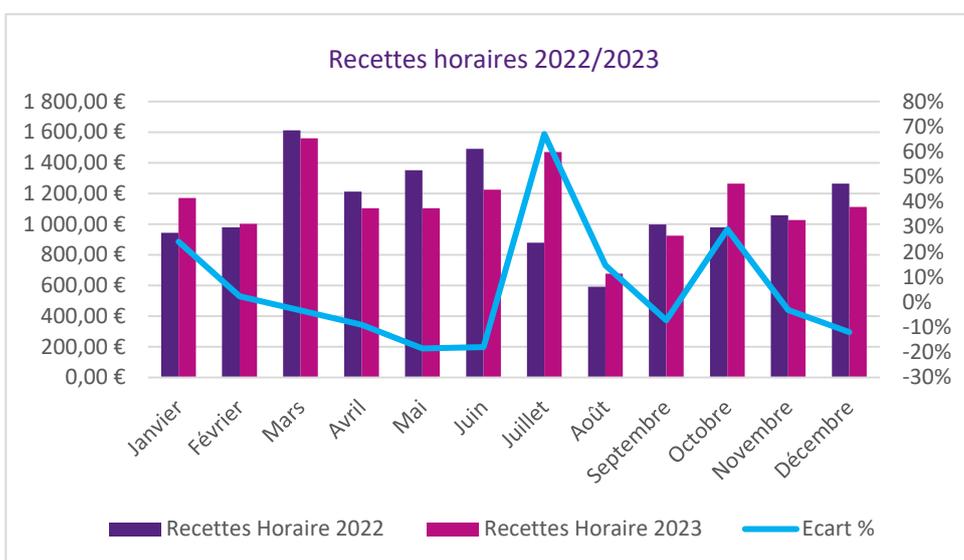
	Fréquentation Horaires 2022	Fréquentation Horaires 2023	Ecart %
Janvier	248	252	2%
Février	249	211	-15%
Mars	351	289	-18%
Avril	317	222	-30%
Mai	358	231	-35%
Juin	409	271	-34%
Juillet	215	279	30%
Août	110	152	38%
Septembre	228	187	-18%
Octobre	260	249	-4%
Novembre	240	217	-10%
Décembre	322	332	3%
<b>Total</b>	<b>3 307</b>	<b>2 892</b>	<b>-13%</b>



Le parc Hôtel de Ville enregistre, en 2023, une baisse horaire de **-13%** par rapport à 2022, soit 415 véhicules de moins que l'année précédente.

# Recettes Horaires

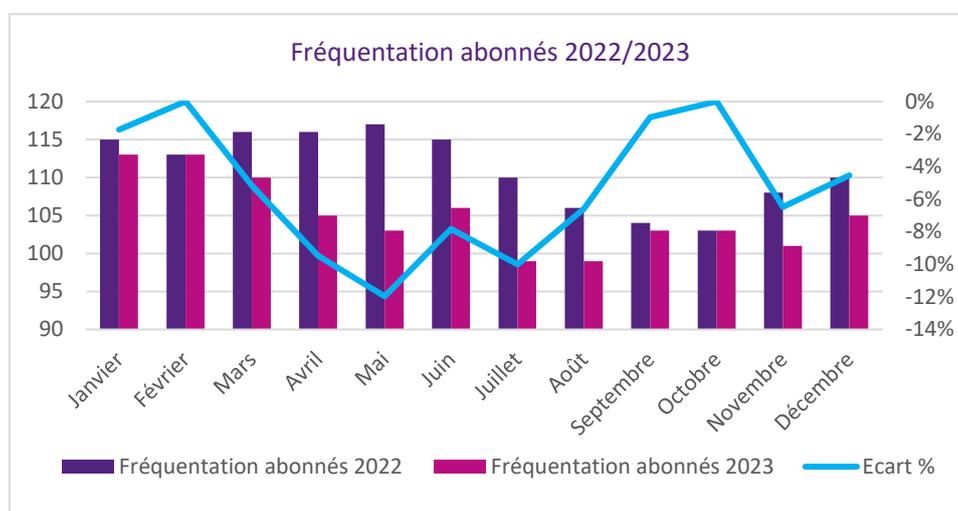
	Recettes Horaire 2022	Recettes Horaire 2023	Ecart %
Janvier	944,00 €	1 171,00 €	24%
Février	980,00 €	1 003,00 €	2%
Mars	1 613,00 €	1 561,00 €	-3%
Avril	1 213,00 €	1 104,00 €	-9%
Mai	1 352,00 €	1 103,00 €	-18%
Juin	1 491,00 €	1 224,00 €	-18%
Juillet	880,00 €	1 470,00 €	67%
Août	591,00 €	678,00 €	15%
Septembre	997,00 €	925,00 €	-7%
Octobre	979,00 €	1 264,00 €	29%
Novembre	1 059,00 €	1 026,00 €	-3%
Décembre	1 264,00 €	1 113,00 €	-12%
<b>Total</b>	<b>13 363,00 €</b>	<b>13 642,00 €</b>	<b>2%</b>



Le chiffre d'affaires horaire du parc Hôtel de Ville est de **13 642 €TTC**, en hausse de **2%** par rapport à l'exercice précédent.

## Nombre d'abonnés

	Fréquentation abonnés 2022	Fréquentation abonnés 2023	Ecart %
Janvier	115	113	-2%
Février	113	113	0%
Mars	116	110	-5%
Avril	116	105	-9%
Mai	117	103	-12%
Juin	115	106	-8%
Juillet	110	99	-10%
Août	106	99	-7%
Septembre	104	103	-1%
Octobre	103	103	0%
Novembre	108	101	-6%
Décembre	110	105	-5%
<b>Total</b>	<b>1 333</b>	<b>1 260</b>	<b>-5%</b>



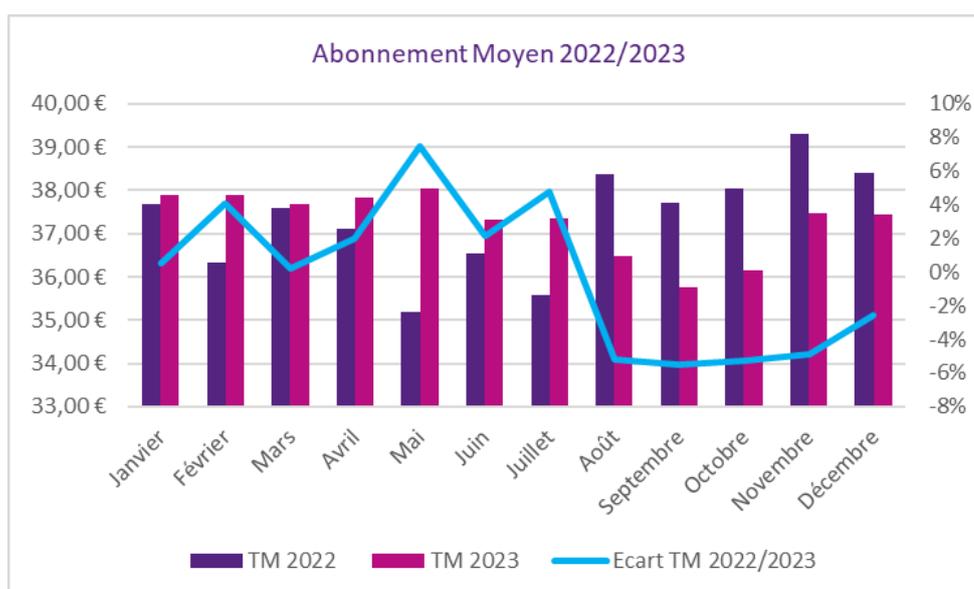
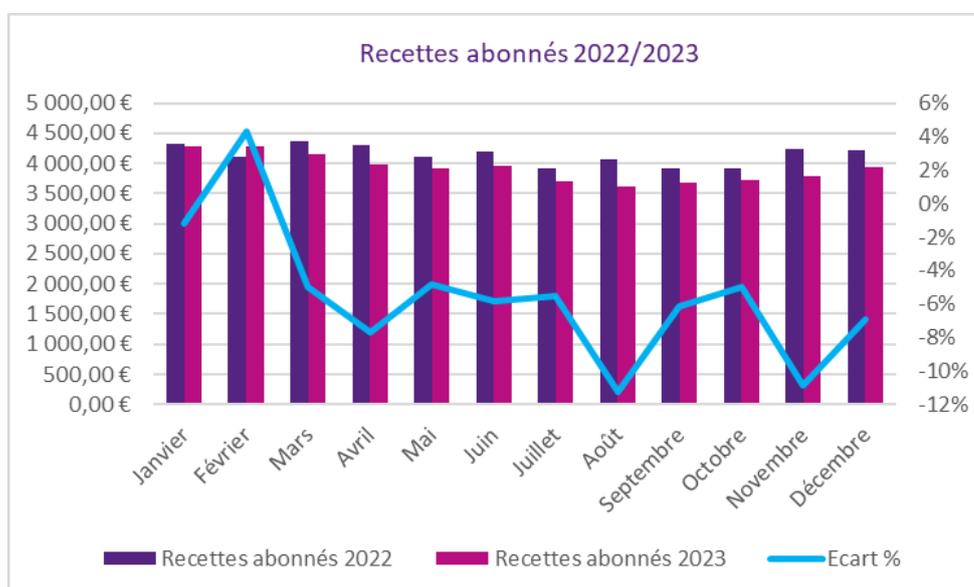
Nous avons commercialisé cette année **1 260** abonnements mensuels, soit une baisse de **-5%** par rapport à 2022.

Le nombre moyen d'abonnés est de **105** en 2023, contre 111 en 2022, en lien avec la non-reconduction de certain abonnement commerçants.

Il existe deux types de clientèle : des professionnels qui stationnent entre 1h et 5 heures par jour et des résidents proches du parc qui stationnent plus de 10h par jour.

## Recettes abonnés

	Recettes abonnés 2022	Recettes abonnés 2023	Ecart %
Janvier	4 333,00 €	4 281,00 €	-1%
Février	4 107,00 €	4 282,00 €	4%
Mars	4 362,00 €	4 144,00 €	-5%
Avril	4 304,00 €	3 974,00 €	-8%
Mai	4 118,00 €	3 920,00 €	-5%
Juin	4 202,00 €	3 957,00 €	-6%
Juillet	3 913,00 €	3 697,00 €	-6%
Août	4 069,00 €	3 613,00 €	-11%
Septembre	3 922,00 €	3 682,00 €	-6%
Octobre	3 918,00 €	3 723,00 €	-5%
Novembre	4 246,00 €	3 785,00 €	-11%
Décembre	4 224,00 €	3 931,00 €	-7%
<b>Total</b>	<b>49 718,00 €</b>	<b>46 989,00 €</b>	<b>-5%</b>



Le chiffre d'affaires abonnés du parc Hôtel de Ville est de **46 989 €TTC**, en baisse de **-5%** par rapport à l'exercice précédent. L'abonnement moyen est de **37,29 €TTC** en 2023 et est égal à 2022.

## 5.3 Conclusion

	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
Recettes totales	162 808,00 €	139 979,00 €	146 608,00 €	166 071,00 €	176 024,00 €	<b>6%</b>
Recettes horaires	45 447,00 €	30 322,00 €	36 872,00 €	48 758,00 €	48 478,00 €	<b>-1%</b>
Fréquentation horaires	17 017	11 304	13 001	14 793	13 414	<b>-9%</b>
Ticket moyen	2,70 €	2,70 €	2,80 €	3,30 €	3,60 €	<b>9%</b>
Recettes abonnements	117 026,00 €	109 182,00 €	109 171,00 €	116 774,00 €	126 975,00 €	<b>9%</b>

### Analyse sur l'activité 2023

L'exploitation des parcs de stationnement payants Dorée et Hôtel de Ville a généré en 2023, une recette globale de **176 024,00 €**, en hausse de **6%** par rapport à 2022.

Notre partenariat avec l'union commerciale de Montargis a permis la souscription de **99** abonnements à tarif réduit, sur l'ensemble des parcs Dorée et Hôtel de Ville, ce qui représente un total de **34,49%** sur la globalité de nos abonnements.

De fait, une première comparaison permet d'observer que la recette globale de 2023 s'établit à **176 024€** et présente une hausse de **6%** par rapport à 2022.

La recette horaires 2023 s'élève à **48 478€** contre 48 758€, en 2022, soit une baisse de **-1%**.

La recette abonnés 2023 est en augmentation de **9%**, passant à **126 975€** contre 116 774€, en 2022.

Le ticket moyen quant lui, de 3,30€ à **3,60€** en 2023, soit une hausse de **9%**.

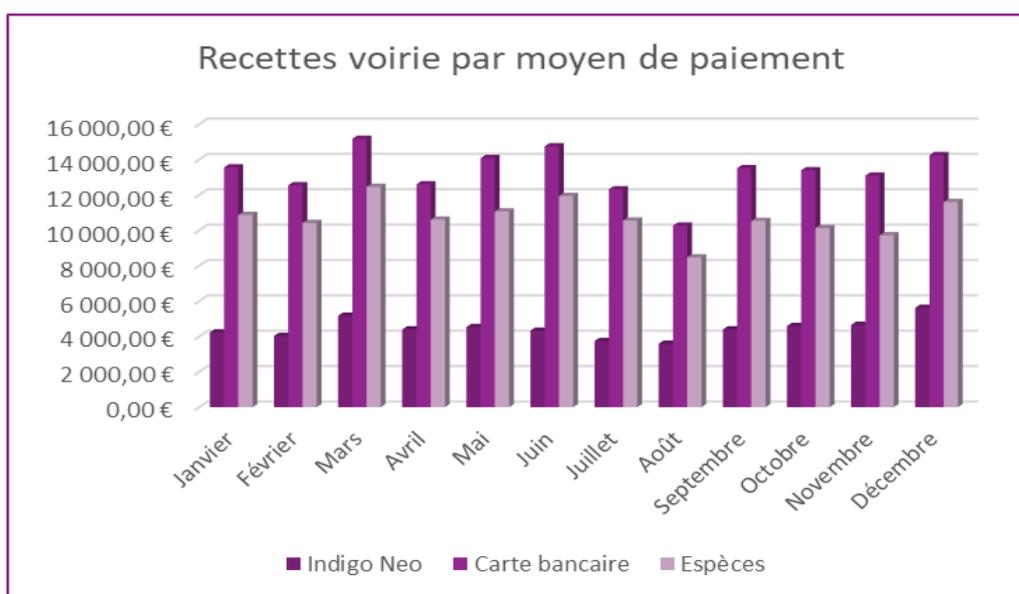
L'augmentation de la fréquentation abonnés et de la recette abonnés est consécutive aux émeutes de l'année 2023, en effet de nombreux usagers ont fait le choix de sécuriser leur véhicule au sein des parcs de stationnement.

## 5.4 Recettes Voirie

Nous constatons une augmentation significative des moyens de paiement par digitalisation, passant de **16%** en 2023 contre **11%** en 2023, soit une augmentation de 45%, due à l'utilisation de l'application INDIGO Neo, pour le stationnement en voirie.

Répartition des moyens de paiement	2 022	2 023	%
Pièces	42%	38%	-10%
Cartes Bancaires	45%	46%	2%
INDIGO Neo (Application mobile)	11%	16%	45%

Recettes voirie par moyen de paiement				
Mois	Indigo Neo	Carte bancaire	Espèces	Total
Janvier	4 233,10 €	13 561,00 €	10 879,00 €	28 673,10 €
Février	4 030,60 €	12 552,90 €	10 417,00 €	27 000,50 €
Mars	5 176,00 €	15 177,40 €	12 460,60 €	32 814,00 €
Avril	4 397,00 €	12 604,90 €	10 608,90 €	27 610,80 €
Mai	4 531,40 €	14 083,10 €	11 071,50 €	29 686,00 €
Juin	4 330,80 €	14 753,10 €	11 945,90 €	31 029,80 €
Juillet	3 745,20 €	12 318,20 €	10 556,30 €	26 619,70 €
Août	3 590,40 €	10 270,40 €	8 476,70 €	22 337,50 €
Septembre	4 397,30 €	13 518,80 €	10 534,30 €	28 450,40 €
Octobre	4 591,80 €	13 403,00 €	10 136,90 €	28 131,70 €
Novembre	4 656,20 €	13 099,70 €	9 723,60 €	27 479,50 €
Décembre	5 625,30 €	14 259,00 €	11 605,60 €	31 489,90 €
Total	53 305,10 €	159 601,50 €	128 416,30 €	341 322,90 €



Les moyens de paiements les plus utilisés, restent la carte bancaire et les espèces, avec respectivement **46%** et **38%** d'utilisateurs. Nous pouvons noter une baisse de 10%, des paiements en espèces, passant de 42% en 2022, contre **38%**, en 2023.

En 2023, **83%** des usagers, ont bénéficié de l'heure de gratuité.

## Statistiques de l'heure gratuite en 2023

		GLOBAL							
zone	MOIS	Total achats	Nbre de transactions payante	Montant achats après 1 heure	Nbre de transactions après 1 heure	Nbre de transactions gratuite	Nbre de transactions totale	% Payant	% Gratuit
J A U N E	Janvier	20 022,30 €	10 373	2 036,70 €	2 112	45 728	56 101	18%	82%
	Février	19 004,70 €	10 165	2 011,30 €	2 089	43 727	53 892	19%	81%
	Mars	23 606,20 €	12 349	2 350,10 €	2 440	50 896	63 245	20%	80%
	Avril	20 132,60 €	10 652	2 043,10 €	2 114	44 747	55 399	19%	81%
	Mai	21 201,90 €	10 828	2 080,30 €	2 168	46 842	57 670	19%	81%
	Juin	22 027,60 €	11 552	2 303,30 €	2 389	51 309	62 861	18%	82%
	Juillet	19 094,10 €	9 982	1 915,10 €	1 977	45 338	55 320	18%	82%
	Août	16 272,00 €	8 707	1 656,50 €	1 717	41 092	49 799	17%	83%
	Septembre	20 127,40 €	10 559	2 128,90 €	2 204	49 229	59 788	18%	82%
	Octobre	19 922,50 €	10 411	2 091,10 €	2 166	49 509	59 920	17%	83%
	Novembre	19 101,30 €	9 935	1 998,50 €	2 072	48 174	58 109	17%	83%
	Décembre	22 771,70 €	11 863	2 281,30 €	2 373	56 329	68 192	17%	83%
TOTAL		243 284,30 €	127 376	24 896,20 €	25 821	572 920	700 296	18%	82%

## Analyse sur l'activité 2023

En euros TTC	2 022	2 023	2022/2023 en valeur	2022/2023 en %
Nombre de places exploitées (en moyenne mensuelle)	800	901	101	12,6%
Nombre de jours payants	302	302	0	0,0%
Nombre de FPS	16 655	19 783	3 128	18,8%
Nombre de tickets payants	161 382	179 801	18 419	11,4%
Nombre de tickets gratuits	451 076	572 920	121 844	27,0%
Nombre de tickets total	612 458	752 721	140 263	22,9%
Recettes collectées	270 134 €	337 303 €	67 169 €	25%
Ticket moyen	1,67 €	1,90 €	0,23 €	13,8%
Abonnés (en nombre de mensualités)	28	30	2	7,1%
Recettes Abonnements*	23 372 €	32 460 €	9 088 €	39%
Recettes totales	293 506 €	369 763 €	76 257 €	26,0%
Rémunération Délégitaire	270 126,00 €			-100,0%

\* Les recettes d'abonnements sont collectées dans les horodateurs

L'année 2018 se caractérise par le début de la loi MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles), concernant la dépénalisation du stationnement payant sur voirie.

À la suite des changements de tous les horodateurs courant 2017, les clients peuvent maintenant régler leur stationnement en carte bleue, avec ou sans contact, et bien-sûr en espèces.

Application smartphone, les clients règlent leur stationnement avec leur smartphone avec l'application INDIGO Néo.

La voirie de Montargis complètement remaniée avec ses horodateurs de dernière génération et son contrôle du stationnement plus assidu, voit sa fréquentation en hausse, par rapport à l'exercice précédent de **22,9%** avec 752 721 tickets en 2023, contre 612 458 en 2022.

Il y a eu 179 820 tickets payants et 572 920 tickets gratuits distribués en 2023 contre 161 382 tickets payants et 451 076 tickets gratuits en 2022. Soit en 202, une hausse de **11,4%** du nombre de tickets payants et une hausse **27%** du nombre de tickets gratuits, depuis l'instauration de la gratuité d'une heure sur la zone jaune.

Pour un taux d'occupation de la voirie de **75%**. Le ticket moyen est en hausse sur l'année soit 1,90 € (1h50) contre 1,67€ (1h30) en 2022.

Nous comptabilisons 1082 usagers qui ont pu bénéficier de l'abonnement sur voirie à 30€ et se stationne en zone longue durée (zone verte).

Les recettes collectées sont en hausse de **25%** par rapport à 2022.

De fait, une première comparaison permet d'observer que la recette totale de 2023 s'établit à **369 763€** et présente une hausse de **26%**, par rapport à 2022.

Nous constatons une hausse des FPS de **18,8%**, passant de 16 655 en 2022, contre **19 783** en 2023.

Ces augmentations sont dues à l'extension de la voirie avec 10 horodateurs et 101 places exploitées, supplémentaires, depuis le 1<sup>er</sup> août 2022.

# Bilan de l'activité des contrôles et gestion des contentieux (FPS)

## Enquête de stationnement

		Nombre de contrôles + Nombre de FPS Montargis 2023				
		Nombre de contrôles	Nombre de FPS	Nombre de RAPO	Moyenne du nombre de contrôle par jours	Moyenne du nombre de FPS par jours
FPS 2023	JANVIER	21 549	2 104	91	829	81
	FÉVRIER	21 896	1994	87	912	83
	MARS	26 962	2 212	106	999	82
	AVRIL	20 401	1 699	85	850	71
	MAI	21 430	1 787	95	932	78
	JUIN	22 692	1907	80	873	73
	JUILLET	12 207	1 182	62	488	47
	AOÛT	13 336	1240	49	513	48
	SEPTEMBRE	15 465	1 405	50	595	54
	OCTOBRE	9 288	1 039	35	357	40
	NOVEMBRE	15 054	1 561	71	627	65
	DÉCEMBRE	22 141	1 653	82	886	66
<b>TOTAL</b>		<b>222 421</b>	<b>19 783</b>	<b>893</b>	<b>8860</b>	<b>788</b>

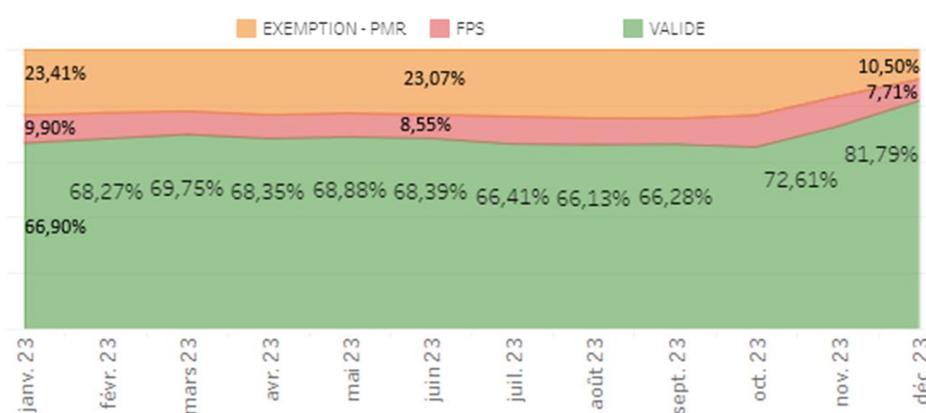
Un total de 222 421 contrôles piétons a été réalisé sur l'année.

Hausse significative du nombre de contrôle sur la voirie durant le début de l'année 2023.

Baisse à compter de septembre 2023, due à la présence d'un seul agent Streetéo entre 15 septembre 2023 et le 20 novembre 2023.

En 2023, le nombre de FPS a augmenté de **18,8%** passant de 16 655 FPS en 2022 à **19 783** FPS en 2023.

## TRANSFORMATION CONTROLE GLOBAL



Le taux de FPS annuel est de 7,71 % en 2023 contre 11,3% en 2022.

Poursuite de la diminution du taux d'exemption depuis la résolution des remontées de forfait prise sur IndigoNéo, mais également sur l'harmonisation de la politique sur les cartes PMR (Streetéo/PM). Avant ce changement, le taux de PMR était de 8,26% contre **3,50%** actuellement.

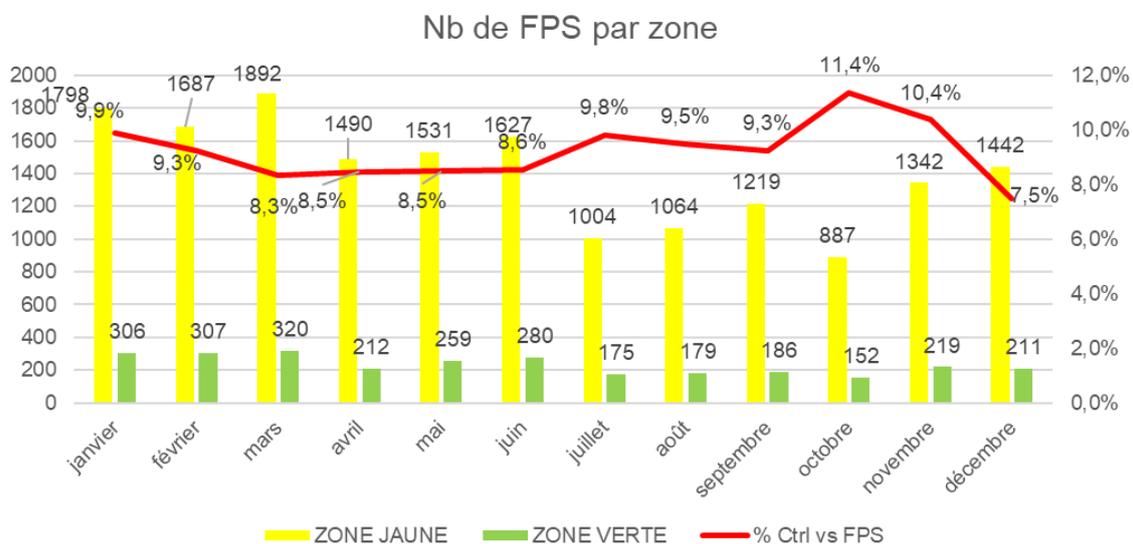
A la suite des changements de politique du stationnement sur les cartes PMR, le taux de paiement spontané à augmenter significativement et fait diminuer la fraude.

## Taux de Respect



Le taux de respect sur l'ensemble de la voirie de Montargis reste stable, à **92,42%**.

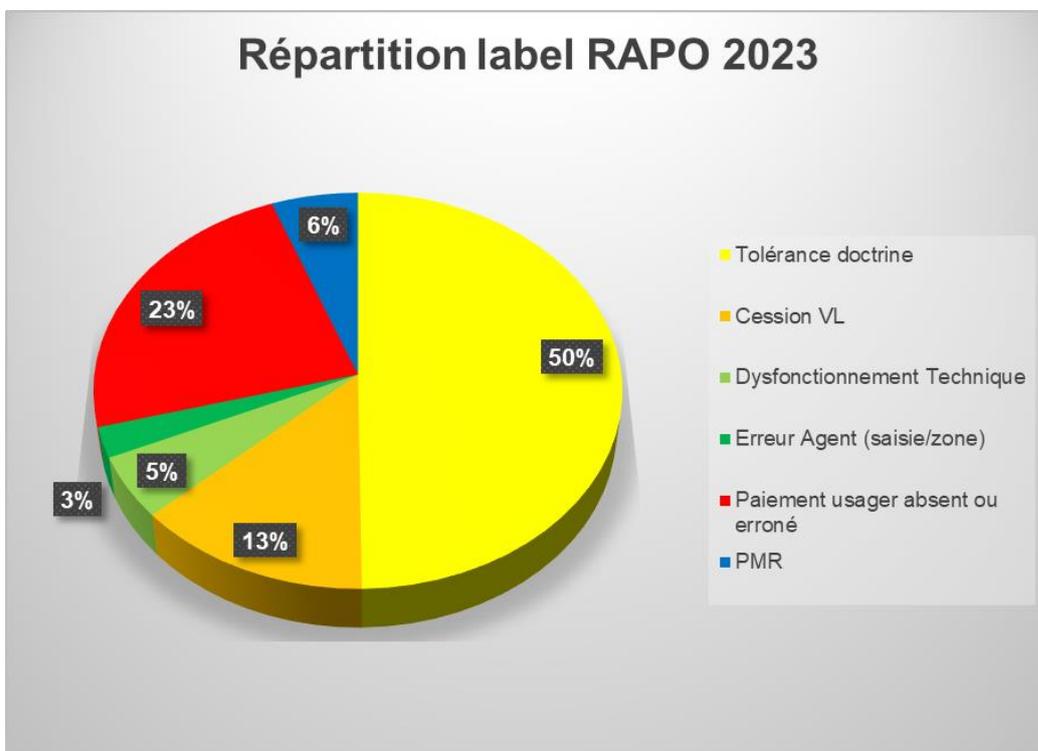
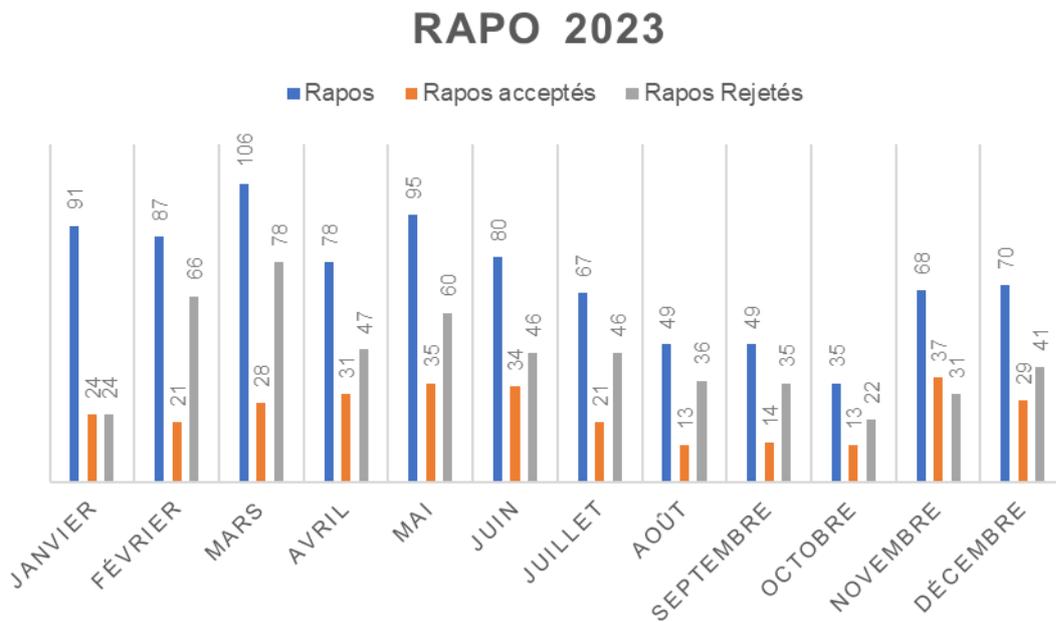
## Nombre de FPS (Forfait Post Stationnement)



En 2023, le nombre de FPS sur l'ensemble de la voirie est de 19 783.

Le nombre de FPS dans la zone jaune est majoritaire, s'agissant d'une zone à courte durée, les agents de Streetéo effectuent plus de contrôles. La zone verte quant à elle est une zone longue durée, avec la possibilité de prendre un forfait au mois.

# RAPO (Recours Administratif Préalables Obligatoires)



891 RAPO ont été traité sur l'ensemble de l'année 2023 contre 712 en 2022.

308 ont été accepté, 455 ont été rejeté, 121 sont irrecevables et 7 sont en attente de complétude.

# 6. PERSPECTIVES 2024



L'année 2024 marquera la fin des travaux sur les places autour des parkings et sera déterminante pour l'activité de nos parkings. Elle dépendra essentiellement des facteurs suivants :

- Le trafic horaire devra enfin décoller avec, nous l'espérons, une meilleure attractivité du centre-ville.
- Les conditions d'accessibilité des parkings et le renforcement du jalonnement à l'abord des parcs.

Face à ces évolutions, Indigo accompagnera la ville de Montargis et la clientèle de ces parcs en proposant des offres et services répondant aux nouvelles attentes :

- Offres adaptées pour les recharges électriques bientôt disponible sur les deux parcs.
- Offres digitalisées, plus souples et personnalisées proposant un parcours client sans couture.
- Offres commerciales ciblées pour reconquérir des abonnés.
- Partenariats avec UCM, l'associations des commerçants.

Indigo se positionnera à nouveau aux côtés de la ville de Montargis en tant qu'acteur du centre-ville en maintenant les actions suivantes :

- Participer aux réflexions sur l'accessibilité des parkings du centre-ville.
- Participer autant que nécessaire au réunion d'association des commerçants.
- Maintenir nos relations avec les services de police présents sur le centre-ville.
- Initier des simulations d'incendie avec les équipes du SDIS 45, sur la base d'organisations de manœuvre dans nos ouvrages.



**INDIGO, CRÉATEUR D'ESPACE POUR UNE VILLE APAISÉE EN MOUVEMENT**

# 7. BILAN FINANCIER



# Compte de résultat

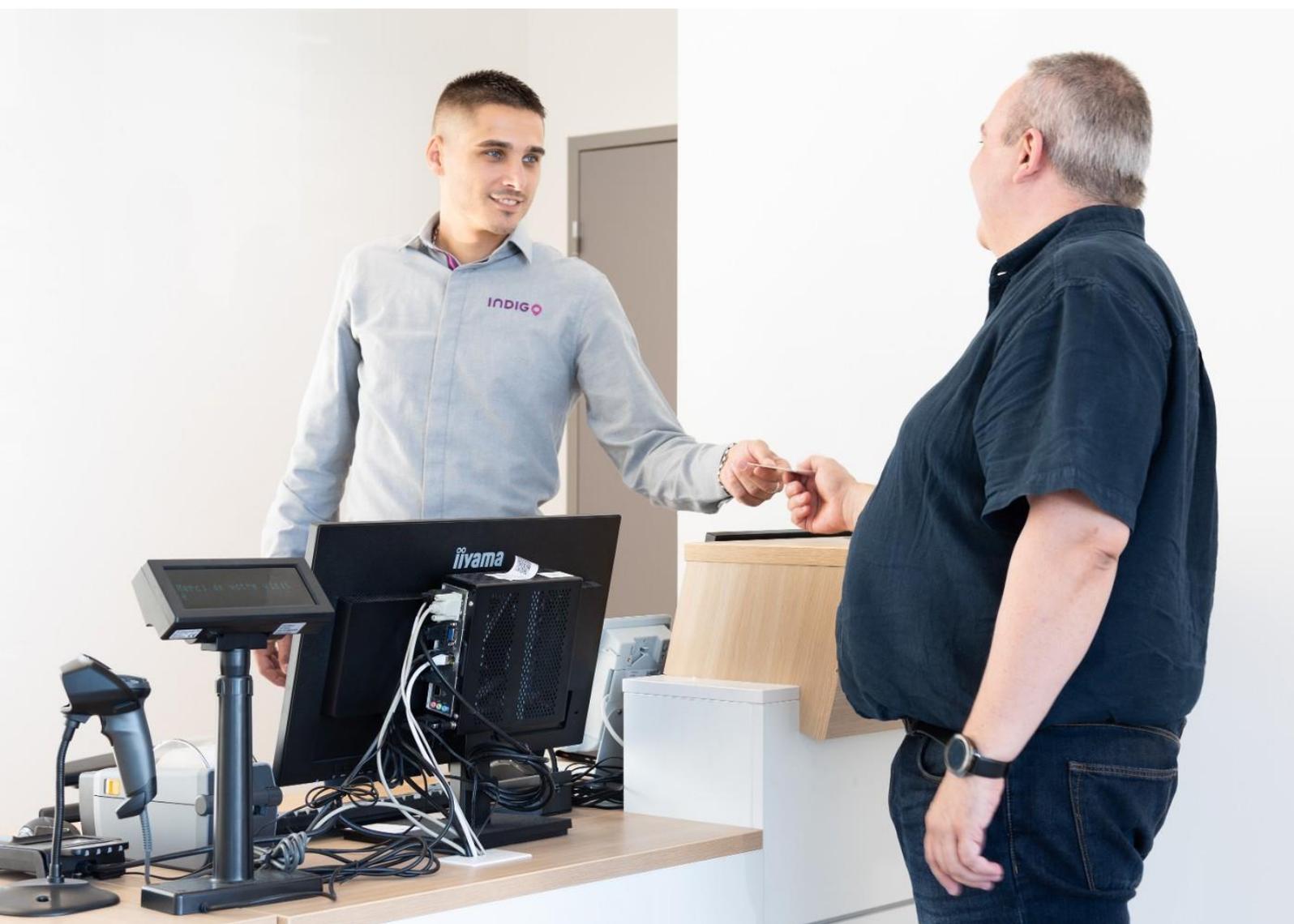
Compte de résultat de la délégation de service public au 31/12/2023

EN H.T.	2022				2023			
	Voirie	Hôtel de ville	Dorée	Total	Voirie	Hôtel de ville	Dorée	Total
Horaires parcs		11 413	31 067	42 480		11 614	29 298	40 912
Abonnés parcs		41 397	56 032	97 429		39 166	66 735	105 901
Voirie	225 113			225 113	281 091			281 091
Garantie de recettes villes				0				0
Prestation de services	22 500			22 500	22 500			22 500
Activité de Contrôle				0				0
Appels de charges amodiataires			15 215	15 215			16 610	16 610
Activités annexes		770	28 109	28 879		7	28 896	28 903
Sous Total Chiffre d'Affaires	247 613	53 580	130 423	431 616	303 591	50 787	141 539	495 917
Subventions d'exploitation				0				0
Autres Produits		0	77	77	3 613		0	3 614
Sous Total Autres Produits		0	77	77	3 613		0	3 614
<b>Total Produits d'Exploitation</b>	<b>247 613</b>	<b>53 580</b>	<b>130 500</b>	<b>431 694</b>	<b>307 204</b>	<b>50 787</b>	<b>141 539</b>	<b>499 531</b>
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-57 285	-19 334	-43 903	-120 522	-59 622	-19 504	-45 777	-124 904
Personnel Contrat à Durée Déterminée				0				0
Autre Personnel externe et Frais Divers	-2 117	-51	-952	-3 121	-2 621	-204	-857	-3 682
Personnel Intérimaire d'Exploitation				0				0
Prestations de Nettoyage				0				0
Prestations de Gardiennage				0				0
Sous Total Frais de Personnel	-59 402	-19 385	-44 855	-123 642	-62 244	-19 708	-46 634	-128 585
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-11 850	-5 748	-6 015	-23 612	-14 674	-1 654	-4 239	-20 567
Entretien : Contrats	-1 225	-3 236	-4 280	-8 741	-1 725	-3 140	-3 665	-8 529
Electricité, Fluides	-195	-11 511	-12 459	-24 165	-503	1 199	-10 361	-9 665
Autres Prestations Sous Traitées	-81 336			-81 336	-102 558			-102 558
Frais de Télécommunication	-874	-1 485	-2 020	-4 379	-884	-1 471	-1 935	-4 290
Location Matériel d'Exploitation	-1 148			-1 148	-2 710	-154	-61	-2 926
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-96 627	-21 979	-24 774	-143 380	-123 054	-5 219	-20 262	-148 535
Actions Commerciales	-778	-545	-1 721	-3 044	-667	-532	-833	-2 031
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-4 299	-3 285	-3 586	-11 170	-6 025	-853	-2 494	-9 372
Frais Administratifs et Divers	-29	-2	-22	-53	-7		-98	-104
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-5 106	-3 832	-5 329	-14 267	-6 698	-1 385	-3 424	-11 507
<b>Total Charges Directes d'Exploitation</b>	<b>-161 136</b>	<b>-45 196</b>	<b>-74 957</b>	<b>-281 289</b>	<b>-191 996</b>	<b>-26 312</b>	<b>-70 319</b>	<b>-288 627</b>
Police d'Assurances	-952	-321	-783	-2 056	-1 079	-305	-849	-2 233
Sinistres				0	-9 930			-9 930
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété		-268	-652	-920		-253	-703	-957
Redevances Aux Concédants		-536	-1 304	-1 840		-508	-1 415	-1 923
Taxes et Versements Assimilés	-2 830	-4 782	-5 213	-12 826	-2 124	-4 620	-6 094	-12 838
Autres Charges et Provisions Courantes	-38	-5	-2 468	-2 511	-33	-578	-4 045	-4 655
Charges de Gros Entretien		-6 880	-6 880	-13 760		3 440	3 440	6 880
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-4 358	-943	-2 295	-7 596	-4 797	-802	-2 236	-7 836
Frais Généraux Siège	-17 407	-3 767	-9 169	-30 343	-22 466	-3 759	-10 474	-36 699
Total Autres Charges d'Exploitation	-25 585	-17 503	-28 764	-71 851	-40 429	-7 386	-22 376	-70 191
<b>Total Autres Charges d'Exploitation</b>	<b>-25 585</b>	<b>-17 503</b>	<b>-28 764</b>	<b>-71 851</b>	<b>-40 429</b>	<b>-7 386</b>	<b>-22 376</b>	<b>-70 191</b>
<b>Total Charges d'Exploitation</b>	<b>-186 720</b>	<b>-62 699</b>	<b>-103 721</b>	<b>-353 140</b>	<b>-232 425</b>	<b>-33 698</b>	<b>-92 695</b>	<b>-358 818</b>
Autres Charges Non Courantes		-17 816	-20 125	-37 942		-26 021	-74 939	-100 961
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	-403			-403				0
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-41 466	-19 002	-90 788	-151 256	-47 647	-11 764	-46 343	-105 755
Autres Provisions Non Courantes				0				0
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-41 869	-36 818	-110 913	-189 601	-47 647	-37 786	-121 282	-206 715
<b>Total Charges Non Courantes</b>	<b>-41 869</b>	<b>-36 818</b>	<b>-110 913</b>	<b>-189 601</b>	<b>-47 647</b>	<b>-37 786</b>	<b>-121 282</b>	<b>-206 715</b>
<b>EBIT</b>	<b>19 023</b>	<b>-45 936</b>	<b>-84 134</b>	<b>-111 047</b>	<b>27 132</b>	<b>-20 696</b>	<b>-72 439</b>	<b>-66 003</b>
Frais Financiers	-11 133	-11 724	-43 183	-66 040	-10 669	-8 790	-34 531	-53 990
Total Frais Financiers	-11 133	-11 724	-43 183	-66 040	-10 669	-8 790	-34 531	-53 990
<b>Total Frais Financiers</b>	<b>-11 133</b>	<b>-11 724</b>	<b>-43 183</b>	<b>-66 040</b>	<b>-10 669</b>	<b>-8 790</b>	<b>-34 531</b>	<b>-53 990</b>
<b>Resultat Net avant Impot Parc</b>	<b>7 890</b>	<b>-57 660</b>	<b>-127 316</b>	<b>-177 087</b>	<b>16 463</b>	<b>-29 487</b>	<b>-106 969</b>	<b>-119 993</b>

# Patrimoine

Les données du patrimoine se trouvent en annexe 4.

# 8. Annexes



# Annexes

Annexe 1	<i>Note financière</i>
Annexe 2	<i>Compte du délégataire</i>
Annexe 3	<i>Détermination de la redevance</i>
Annexe 4	<i>Données patrimoniales de la DSP</i>
Annexe 5	<i>Tableaux de bord annuel</i>
Annexe 6	<i>CNTO : rapport annuel d'exploitation des parcs</i>
Annexe 7	<i>Rapport annuel RAPO CGCT 2023</i>
Annexe 8	<i>Laïcité Service Public</i>

# Contact :

## Indigo Park

Direction régionale Centre Sud-Ouest  
Tour Voltaire  
1 place des Degrés  
92800 – Puteaux  
01.49.03.13.41

## Sébastien SALLEMBIEN

Sebastien.sallembien@group-indigo.com  
06.38.46.82.50



## **Annexe 1**

---

## ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (données comptables – exercice 2023)

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) et à l'article L 3131 – 5 du code de la commande publique, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Les articles R 3131-2 à R3131-4 du code de la commande publique, encadrent son contenu en énumérant les « *données comptables* » qui doivent figurer dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

- a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.  
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;
- b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
- c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
- e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
- f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
- h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez jointes au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c) de l'article R3131-3 du code de la commande publique, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 3131-4 (1°-a) du code de la commande publique), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2023.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe 1° - c) de l'article R 3131-4 du code de la commande publique est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2023 (art. R 3131-4 1° -b du code de la commande publique), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 3131-3 -1° - c du code de la commande publique).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 3131-4 -1° - d du code de la commande publique).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et les articles L 3131 - 5 et R3131-2 et suivants du code de la commande publique. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 30 mars 2024

Le Directeur Administratif et Financier  
Etienne PIQUET



## PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL

(Articles R 3131-3 - 1°) – a et b du code de la commande publique)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

### **1. Produits et charges directs**

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

### **2. Charges calculées**

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement<sup>1</sup> liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

---

<sup>1</sup> Hors impairment tests : le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

### **3. Charges indirectes**

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2023 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :

- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2023, il est appliqué un pourcentage de 4.8 % à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2023. Le taux est revu annuellement à compter de l'exercice 2018 afin de refléter le coût d'endettement du groupe INDIGO et l'évolution de la conjoncture économique.

\* \*  
\*

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2016-07.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### 1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

#### (a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.

- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

#### (b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

### 2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

#### (a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

#### (b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installation technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

### 3. Provisions

#### Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.

## GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE Exercice 2023

### A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO

Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park et la société Indigo Group depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.

Les moyens des sociétés Indigo Park et Indigo Group comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.

Cette organisation permet aux sociétés Indigo Group et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

### B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés

La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Les conventions de prestations de services internes du groupe prévoient, comme c'est l'usage communément admis dans l'OCDE, une refacturation basée sur l'assiette réelle des dépenses des sociétés Indigo Park et Indigo Group, ramenée à la quote-part de chiffre d'affaires du contrat dans le chiffre d'affaires consolidé.

La convention de licence de marque prévoit une rémunération basée sur un pourcentage de chiffre d'affaires, ici encore dans le cadre d'un usage communément admis dans l'OCDE.

Ainsi, concernant l'exercice 2023, l'affectation des frais de structure correspond à 8,96% du chiffre d'affaires du contrat de délégation de service public.

### C. Gestion de l'Activité par les frais de structure

Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

#### 1. Exécution directe de l'activité

- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

#### 2. Missions d'exploitation

- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Collecte des recettes pour le compte de la Société ou de ses clients amont,
- Relations avec les clients amonts,
- Relations avec les usagers/utilisateurs, notamment dans le cadre du Centre de Relation Clients (le « CRC ») ainsi que du Centre National de Télé-Opération (le « CNTO ») ou des Centres Régionaux de Télé-Opération (les « CRTO »),
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du Groupe, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique mais aussi de politique environnementale,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,

- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
  - Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.
3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
  - Prospection de marché,
  - Animation commerciales, développement de la clientèle aval,
  - Etude des produits et tarifs.
4. Missions administratives
- Etablissement des règlements intérieurs,
  - Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
  - Suivi des dossiers contentieux en demande ou en défense, qu'ils soient ou non liés à des sinistres couverts par une police d'assurance,
  - Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
  - Etablissement des contrats d'abonnement et de location ou de cession de droits d'occupation (dont les amodiations),
  - Gestion du programme d'assurances, comprenant la souscription des polices d'assurance bénéficiant directement ou indirectement à la Société, ainsi que la gestion complète des sinistres subis par la Société ou causés aux tiers dans le cadre de l'Activité,
  - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel, la situation des fournisseurs ou la lutte contre la corruption.
5. Gestion de la société délégataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
  - Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
  - Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
  - Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
  - Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
  - Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
  - Relations avec les Commissaires aux comptes,
  - Gestion des réunions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés, ainsi que des délégations de pouvoirs en toutes matières,
  - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel ou la lutte contre la corruption.

Indigo Group consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque  
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des événementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.
2. Stratégie, études, développement  
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.
3. Financement  
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.
4. Innovation  
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.

5. Audit interne  
Sécurisation des données informatiques et monétiques, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Indigo Group interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante.

## **Annexe 2**

---

# COMPTES DU DELEGATAIRE

DELEGANT	VILLE DE MONTARGIS
DELEGATAIRE	SAP
ANNEE	2023

## Compte de résultat de la délégation de service public au 31/12/2023

EN H.T.	2022				2023			
	Voirie	Hôtel de ville	Dorée	Total	Voirie	Hôtel de ville	Dorée	Total
Horaires parcs		11 413	31 067	42 480		11 614	29 298	40 912
Abonnés parcs		41 397	56 032	97 429		39 166	66 735	105 901
Voirie	225 113			225 113	281 091			281 091
Garantie de recettes villes				0				0
Prestation de services	22 500			22 500	22 500			22 500
Activité de Contrôle				0				0
Appels de charges amodiataires			15 215	15 215			16 610	16 610
Activités annexes		770	28 109	28 879		7	28 896	28 903
Sous Total Chiffre d'Affaires	247 613	53 580	130 423	431 616	303 591	50 787	141 539	495 917
Subventions d'exploitation				0				0
Autres Produits		0	77	77	3 613		0	3 614
Sous Total Autres Produits		0	77	77	3 613		0	3 614
<b>Total Produits d'Exploitation</b>	<b>247 613</b>	<b>53 580</b>	<b>130 500</b>	<b>431 694</b>	<b>307 204</b>	<b>50 787</b>	<b>141 539</b>	<b>499 531</b>
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-57 285	-19 334	-43 903	-120 522	-59 622	-19 504	-45 777	-124 904
Personnel Contrat à Durée Déterminée				0				0
Autre Personnel externe et Frais Divers	-2 117	-51	-952	-3 121	-2 621	-204	-857	-3 682
Personnel Intérimaire d'Exploitation				0				0
Prestations de Nettoyage				0				0
Prestations de Gardiennage				0				0
Sous Total Frais de Personnel	-59 402	-19 385	-44 855	-123 642	-62 244	-19 708	-46 634	-128 585
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-11 850	-5 748	-6 015	-23 612	-14 674	-1 654	-4 239	-20 567
Entretien : Contrats	-1 225	-3 236	-4 280	-8 741	-1 725	-3 140	-3 665	-8 529
Electricité, Fluides	-195	-11 511	-12 459	-24 165	-503	1 199	-10 361	-9 665
Autres Prestations Sous Traitées	-81 336			-81 336	-102 558			-102 558
Frais de Télécommunication	-874	-1 485	-2 020	-4 379	-884	-1 471	-1 935	-4 290
Location Matériel d'Exploitation	-1 148			-1 148	-2 710	-154	-61	-2 926
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-96 627	-21 979	-24 774	-143 380	-123 054	-5 219	-20 262	-148 535
Actions Commerciales	-778	-545	-1 721	-3 044	-667	-532	-833	-2 031
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-4 299	-3 285	-3 586	-11 170	-6 025	-853	-2 494	-9 372
Frais Administratifs et Divers	-29	-2	-22	-53	-7		-98	-104
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-5 106	-3 832	-5 329	-14 267	-6 698	-1 385	-3 424	-11 507
<b>Total Charges Directes d'Exploitation</b>	<b>-161 136</b>	<b>-45 196</b>	<b>-74 957</b>	<b>-281 289</b>	<b>-191 996</b>	<b>-26 312</b>	<b>-70 319</b>	<b>-288 627</b>
Police d'Assurances	-952	-321	-783	-2 056	-1 079	-305	-849	-2 233
Sinistres				0	-9 930			-9 930
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété		-268	-652	-920		-253	-703	-957
Redevances Aux Concédants		-536	-1 304	-1 840		-508	-1 415	-1 923
Taxes et Versements Assimilés	-2 830	-4 782	-5 213	-12 826	-2 124	-4 620	-6 094	-12 838
Autres Charges et Provisions Courantes	-38	-5	-2 468	-2 511	-33	-578	-4 045	-4 655
Charges de Gros Entretien		-6 880	-6 880	-13 760		3 440	3 440	6 880
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-4 358	-943	-2 295	-7 596	-4 797	-802	-2 236	-7 836
Frais Généraux Siège	-17 407	-3 767	-9 169	-30 343	-22 466	-3 759	-10 474	-36 699
Total Autres Charges d'Exploitation	-25 585	-17 503	-28 764	-71 851	-40 429	-7 386	-22 376	-70 191
<b>Total Autres Charges d'Exploitation</b>	<b>-25 585</b>	<b>-17 503</b>	<b>-28 764</b>	<b>-71 851</b>	<b>-40 429</b>	<b>-7 386</b>	<b>-22 376</b>	<b>-70 191</b>
<b>Total Charges d'Exploitation</b>	<b>-186 720</b>	<b>-62 699</b>	<b>-103 721</b>	<b>-353 140</b>	<b>-232 425</b>	<b>-33 698</b>	<b>-92 695</b>	<b>-358 818</b>
Autres Charges Non Courantes		-17 816	-20 125	-37 942		-26 021	-74 939	-100 961
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	-403			-403				0
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-41 466	-19 002	-90 788	-151 256	-47 647	-11 764	-46 343	-105 755
Autres Provisions Non Courantes				0				0
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-41 869	-36 818	-110 913	-189 601	-47 647	-37 786	-121 282	-206 715
<b>Total Charges Non Courantes</b>	<b>-41 869</b>	<b>-36 818</b>	<b>-110 913</b>	<b>-189 601</b>	<b>-47 647</b>	<b>-37 786</b>	<b>-121 282</b>	<b>-206 715</b>
<b>EBIT</b>	<b>19 023</b>	<b>-45 936</b>	<b>-84 134</b>	<b>-111 047</b>	<b>27 132</b>	<b>-20 696</b>	<b>-72 439</b>	<b>-66 003</b>
Frais Financiers	-11 133	-11 724	-43 183	-66 040	-10 669	-8 790	-34 531	-53 990
Total Frais Financiers	-11 133	-11 724	-43 183	-66 040	-10 669	-8 790	-34 531	-53 990
<b>Total Frais Financiers</b>	<b>-11 133</b>	<b>-11 724</b>	<b>-43 183</b>	<b>-66 040</b>	<b>-10 669</b>	<b>-8 790</b>	<b>-34 531</b>	<b>-53 990</b>
<b>Resultat Net avant Impot Parc</b>	<b>7 890</b>	<b>-57 660</b>	<b>-127 316</b>	<b>-177 087</b>	<b>16 463</b>	<b>-29 487</b>	<b>-106 969</b>	<b>-119 993</b>

## **Annexe 3**

---



PARCS MONTARGIS DOREE ET HOTEL DE VILLE

REDEVANCE POUR L'ANNEE 2023

RECETTES DE L'ANNEE	
HOTEL DE VILLE	50 787,34 €
DOREE	141 538,73 €
<b>TOTAL RECETTES HT</b>	<b>192 326,07 €</b>

	BASE	TAUX	MONTANT
REDEVANCE	192 326,07 €	1,00%	1 923,26 €

<b>Redevance 2023</b>	<b>1 923,26 €</b>
-----------------------	-------------------

## **Annexe 4**

---

## Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2023

### Parc de stationnement Montargis Voirie

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2023	CUMUL AMORT A FIN 2023	VNC A FIN 2023
RETOUR	AAI EN CONCESSION	107 140 -	81 311	25 829
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	501 218 -	350 907	150 312
	BIENS DE RETOUR NON RENOUEVABLE	20 341 -	17 784	2 556
<b>Total RETOUR</b>		<b>628 699 -</b>	<b>450 002</b>	<b>178 697</b>
REPRISE	MATERIEL ENGIN ET GROS OUTILLAG	8 854 -	8 854	-
	LOGICIELS	9 000 -	9 000	-
<b>Total REPRISE</b>		<b>17 854 -</b>	<b>17 854</b>	<b>-</b>
<b>Total général</b>		<b>646 552 -</b>	<b>467 855</b>	<b>178 697</b>

### Parc de stationnement Montargis Voirie

en euros H.T.	31/12/2023
Immobilisations Valeur Comptable Brute	646 552
Immobilisations Valeur Comptable Nette	178 697
Immobilisation en cours	450
<b>Valeur Brute Totale Inventables</b>	<b>647 002</b>
<b>VNC Totale Inventables</b>	<b>179 147</b>

## Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2023

### Parc de stationnement Montargis Hôtel de Ville

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2023	CUMUL AMORT A FIN 2023	VNC A FIN 2023
RETOUR	AAI EN CONCESSION	219 865 -	123 740	96 125
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	227 038 -	186 587	40 452
	BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLE	83 577 -	59 267	24 309
	LOGICIELS	360 -	90	270
<b>Total RETOUR</b>		<b>530 840 -</b>	<b>369 685</b>	<b>161 156</b>
REPRISE	MATERIEL ENGIN ET GROS OUTILLAG	8 739 -	8 739 -	0
<b>Total REPRISE</b>		<b>8 739 -</b>	<b>8 739 -</b>	<b>0</b>
<b>Total général</b>		<b>539 579 -</b>	<b>378 424</b>	<b>161 156</b>

### Parc de stationnement Montargis Hôtel de Ville

en euros H.T.	31/12/2023
Immobilisations Valeur Comptable Brute	539 579
Immobilisations Valeur Comptable Nette	161 156
Immobilisation en cours	12 835
<b>Valeur Brute Totale Inventables</b>	<b>552 414</b>
<b>VNC Totale Inventables</b>	<b>173 991</b>

## Informations sur le patrimoine de la délégation au 31 décembre 2023

### Parc de stationnement Montargis Dorée

Code sous-classe immo.	Libellé Compte	Valeur Brute au 31/12/2023	CUMUL AMORT A FIN 2023	VNC A FIN 2023
RETOUR	AAI EN CONCESSION	311 893 -	163 209	148 684
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	194 532 -	127 057	67 475
	BIENS DE RETOUR NON RENOUVELABLE	2 094 286 -	1 686 714	407 572
	LOGICIELS	360 -	90	270
<b>Total RETOUR</b>		<b>2 601 071 -</b>	<b>1 977 070</b>	<b>624 001</b>
REPRISE	MATERIEL ENGIN ET GROS OUTILLAG	21 095 -	21 095 -	0
	LOGICIELS	2 398 -	2 398	-
	MATERIEL DE BUREAU ET DE MAGASIN	469 -	469	-
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQU	3 375 -	3 375	-
<b>Total REPRISE</b>		<b>27 336 -</b>	<b>27 336 -</b>	<b>0</b>
PROPRE	MATERIEL ENGIN ET GROS OUTILLAG	838 -	838	-
<b>Total PROPRE</b>		<b>838 -</b>	<b>838</b>	<b>-</b>
<b>Total général</b>		<b>2 629 246 -</b>	<b>2 005 245</b>	<b>624 001</b>

### Parc de stationnement Montargis Dorée

en euros H.T.	31/12/2023
Immobilisations Valeur Comptable Brute	2 629 246
Immobilisations Valeur Comptable Nette	624 001
Immobilisation en cours	11 951

<b>Valeur Brute Totale Inventables</b>	<b>2 641 197</b>
<b>VNC Totale Inventables</b>	<b>635 952</b>

## **Annexe 5**

---

Liste personnelle	Montargis
Période de référence	Décembre 2023 sur 36 Mois
Montants	TTC
Recettes	lissées

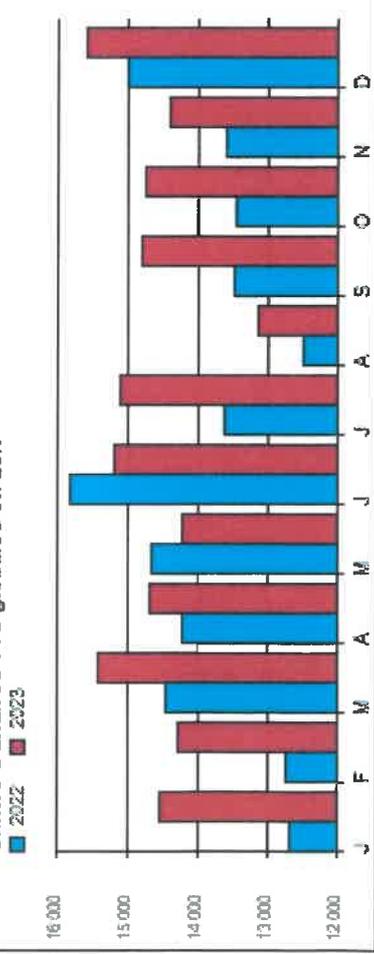
Parcs archivés	exclus
Uniquement périmètre constant économique 2023	Non
Type de contrat	Concessions et prestations

Mois	Fréquentation						Chiffres d'affaires TTC				Statistiques	
	Nb sorties horaires		Nb abonnés	Nb locations	Nb ammodiat.	Horaire <sup>1</sup>	Abonnements <sup>2</sup>	locations <sup>3</sup>	Divers <sup>4</sup>	TOTAL CA TTC <sup>1+2+3+4</sup>	Ticket moyen	Variation Ticket moyen D 2022/D 2023
	payantes	Gratuites										
Janvier	1 133	21	270	0	107	4 133	10 397	0	0	14 529	3,6	+21,9 %
Février	953	30	275	0	107	3 612	10 631	0	39	14 282	3,8	+22,9 %
Mars	1 186	42	276	0	107	4 690	10 689	0	46	15 426	4,0	+17,1 %
Avril	1 054	21	274	0	107	4 015	10 564	0	86	14 666	3,8	+23,2 %
Mai	1 056	32	270	0	107	3 785	10 402	0	26	14 214	3,6	+10,4 %
Juin	1 314	27	270	0	107	4 693	10 453	0	37	15 183	3,6	-1,3 %
Juillet	1 214	52	270	0	107	4 877	10 164	0	58	15 100	4,0	+18,6 %
Août	762	30	271	0	107	2 660	10 426	0	24	13 130	3,5	-0,7 %
Septembre	1 082	18	285	0	107	3 853	10 851	0	92	14 797	3,6	-1,6 %
Octobre	1 085	31	284	0	107	3 994	10 672	0	61	14 727	3,7	+13,6 %
Novembre	1 009	22	284	0	107	3 627	10 708	0	62	14 398	3,6	+9,1 %
Décembre	1 566	27	287	0	107	4 519	11 018	0	37	15 573	2,9	-5,0 %
TOTAL	13 414	353	3 316	0	1 284	48 478	126 975	0	571	176 024	3,6	+10,3 %

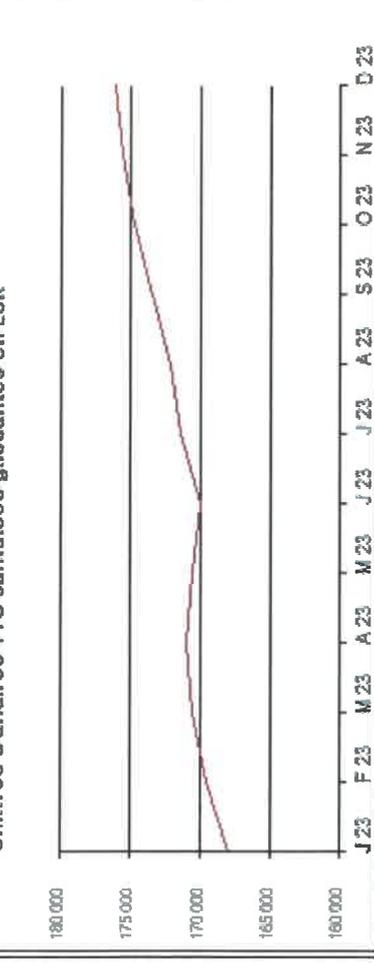
Rappel année 2022

D 2022	1 516	31	265	0	107	4 604	10 306	0	85	14 995
cumul à D 2022	14 793	445	3 106	0	1 284	48 752	116 768	0	535	166 065
var 2022/2023	-9,3 %	-20,7 %	+6,8 %		0,0 %	-0,6 %	+8,7 %		+6,0 %	+6,0 %

Chiffre d'affaires TTC globales en EUR



Chiffres d'affaires TTC cumulés glissants en EUR



Parc	450102 - Hôtel de Ville, Montargis	
Période de référence	Décembre 2023 sur 36 Mois	
Montants	TTC	
Recettes	lissées	
Type de contrat	Concession	

DR	Centre Sud Ouest
Fin de contrat	31/12/2028

Nb places publiques	232
Nb pl. amodiées ou vendues	0
Nb pl. amodiables	0
Nb total places	232

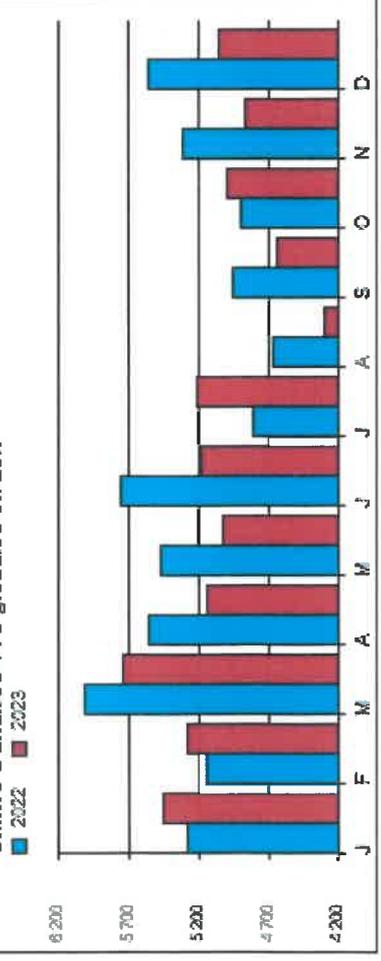
Tarif 1° heure (EUR)	1.2
Tarif abo. annuel (EUR)	520

Mois	Fréquentation				Chiffres d'affaires TTC				Statistiques			
	Nb sorties horaires payantes		Nb abonnés	Nb locations	Nb ammodiat.	Horaire <sup>1</sup>	Abonnements <sup>2</sup>	locations <sup>3</sup>	Divers <sup>4</sup>	TOTAL CA TTC 1+2+3+4	Ticket moyen	Variation Ticket moyen D 2022/D 2023
Janvier	252	7	113	0	0	1 171	4 281	0	0	5 452	4,6	+22,0 %
Février	211	11	113	0	0	1 003	4 282	0	0	5 285	4,8	+20,9 %
Mars	289	21	110	0	0	1 561	4 144	0	35	5 741	5,4	+17,5 %
Avril	222	3	105	0	0	1 104	3 974	0	60	5 138	5,0	+30,0 %
Mai	231	9	103	0	0	1 103	3 920	0	1	5 025	4,8	+26,4 %
Juin	271	8	106	0	0	1 224	3 957	0	0	5 181	4,5	+23,9 %
Juillet	279	27	99	0	0	1 470	3 697	0	33	5 201	5,3	+28,8 %
Août	152	12	99	0	0	678	3 613	0	0	4 291	4,5	-17,0 %
Septembre	187	4	103	0	0	925	3 682	0	30	4 636	4,9	+13,2 %
Octobre	249	9	103	0	0	1 264	3 723	0	0	4 987	5,1	+34,8 %
Novembre	217	8	101	0	0	1 026	3 785	0	50	4 861	4,7	+7,1 %
Décembre	332	5	105	0	0	1 113	3 931	0	0	5 045	3,4	-14,6 %
TOTAL	2 892	124	1 260	0	0	13 643	46 989	0	210	60 842	4,7	+14,9 %

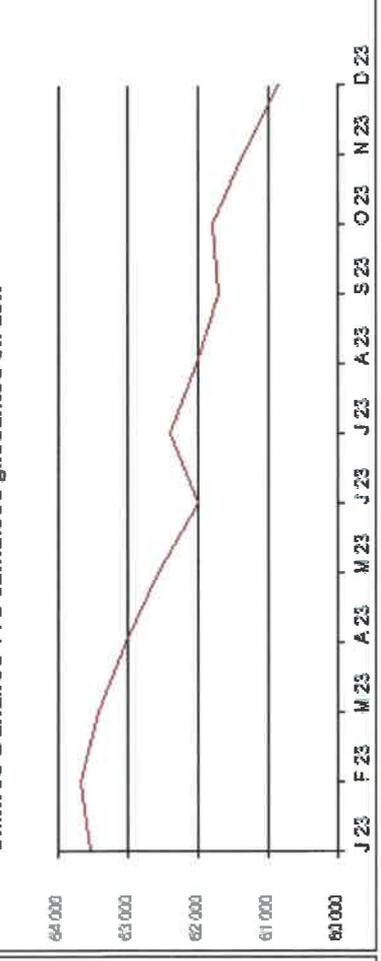
Rappel année 2022

D 2022	322	8	110	0	0	1 264	4 224	0	60	5 548
cumul à D 2022	3 307	135	1 333	0	0	13 358	49 713	0	270	63 345
var 2022/2023	-12,5 %	-8,1 %	-5,5 %			+2,1 %	-5,5 %		-22,6 %	-4,0 %

Chiffre d'affaires TTC globales en EUR



Chiffres d'affaires TTC cumulés glissants en EUR



Parc	450103 - Dorée, Montargis
Période de référence	Décembre 2023 sur 36 Mois
Montants	TTC
Recettes	lissées
Type de contrat	Concession

DR	Centre Sud Ouest
Fin de contrat	31/12/2028

Nb places publiques	223
Nb pl. amodiées ou vendues	0
Nb pl. amodiables	0
Nb total places	238

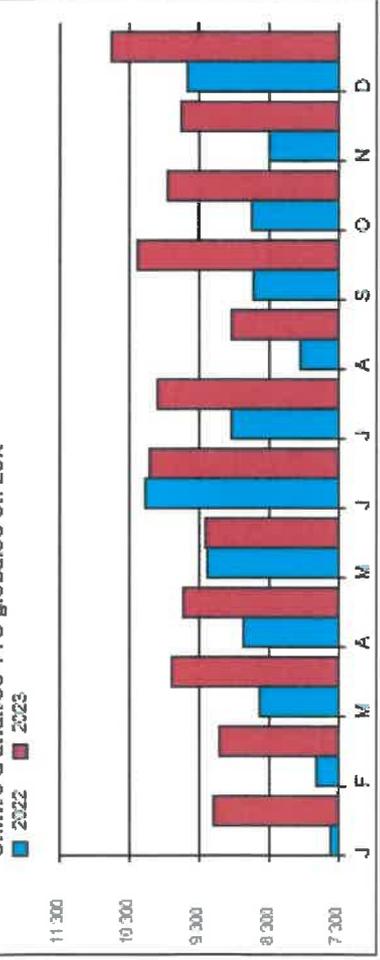
Tarif 1 <sup>o</sup> heure (EUR)	1,2
Tarif abo. annuel (EUR)	520

Mois	Fréquentation					Chiffres d'affaires TTC				Statistiques		
	Nb sorties horaires		Nb abonnés	Nb locations	Nb ammodiat.	Horaire 1	Abonnements 2	locations 3	Divers 4	TOTAL CA TTC 1+2+3+4	Ticket moyen	Variation Ticket moyen D 2022/D 2023
payantes	Gratuites											
Janvier	881	14	157	0	107	2 961	6 116	0	0	9 077	3,4	+24,0 %
Février	742	19	162	0	107	2 609	6 349	0	39	8 997	3,5	+24,9 %
Mars	897	21	166	0	107	3 129	6 545	0	11	9 685	3,5	+19,6 %
Avril	832	18	169	0	107	2 911	6 590	0	26	9 527	3,5	+22,1 %
Mai	825	23	167	0	107	2 682	6 482	0	25	9 189	3,3	+5,5 %
Juin	1 043	19	164	0	107	3 469	6 496	0	37	10 002	3,3	-7,9 %
Juillet	935	25	171	0	107	3 407	6 467	0	25	9 899	3,6	+12,5 %
Août	610	18	172	0	107	2 002	6 813	0	24	8 839	3,3	+0,5 %
Septembre	895	14	182	0	107	2 928	7 170	0	62	10 160	3,3	-4,4 %
Octobre	836	22	181	0	107	2 730	6 949	0	61	9 740	3,3	+5,5 %
Novembre	782	14	183	0	107	2 602	6 923	0	12	9 537	3,3	+10,2 %
Décembre	1 234	22	182	0	107	3 406	7 086	0	37	10 529	2,8	-1,3 %
TOTAL	10 522	229	2 056	0	1 284	34 835	79 986	0	361	115 182	3,3	+8,6 %

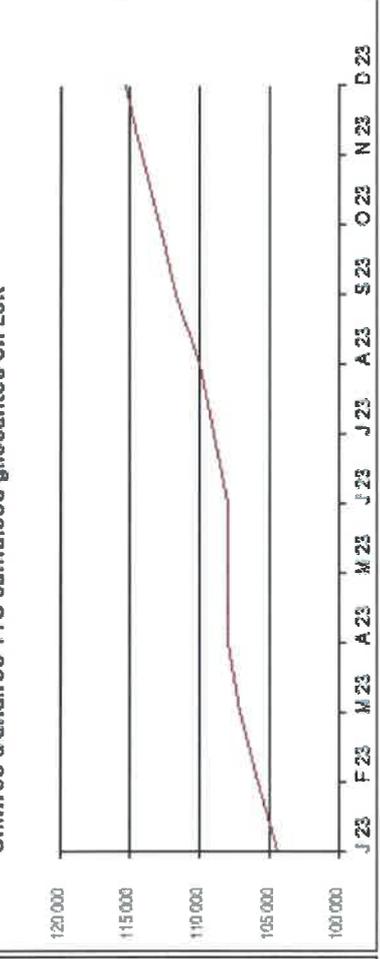
Rappel année 2022

D 2022	1 194	23	155	0	107	3 340	6 083	0	25	9 447
cumul à D 2022	11 486	310	1 773	0	1 284	35 390	67 050	0	265	102 714
var 2022/2023	-8,4 %	-26,1 %	+16,0 %		0,0 %	-1,6 %	+19,3 %		+35,1 %	+12,1 %

Chiffre d'affaires TTC globales en EUR

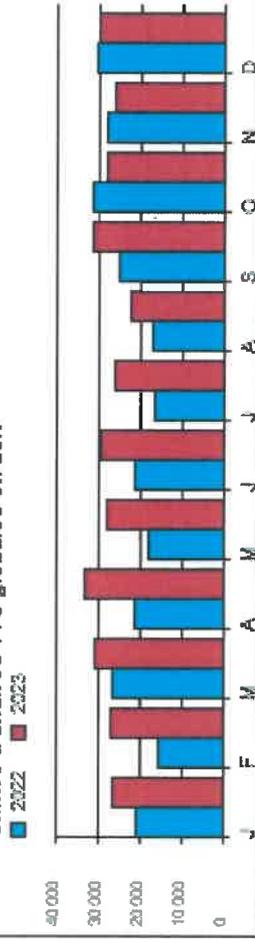


Chiffres d'affaires TTC cumulées glissantes en EUR

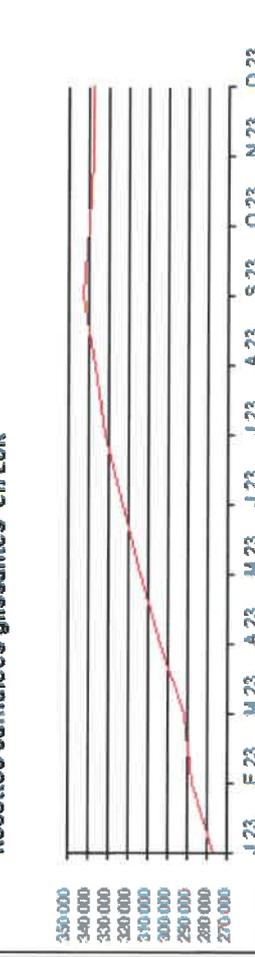


Parc	450101 - Voirie, Montargis
Période de référence	Décembre 2023 sur 36 Mois
Montants	TTC
Recettes	lissées
Type de contrat	Concession

Chiffre d'affaires TTC globales en EUR



Recettes cumulées glissantes en EUR



Tarifs	Courte durée			Moyenne durée			Longue durée		
	Nb J payants	Nb PV	Nb tickets	Collecte (1)	Abonnements (2)	Chiffres d'affaires TTC	Charges surveillance (3)	Chiffres d'affaires TTC (1+2-3)	
1h			0,8	0,0	0,0	0,6			
2h			2,5	0,0	0,0	1,2			
1/2 j			0,0	0,0	0,0	0,0			
Journée			0,0	0,0	0,0	2,3			
Semaine			0,0	0,0	0,0	0,0			
Mois			0,0	0,0	0,0	27,0			

Mois	Nb places	Nb J payants	Nb PV	Nb tickets	Chiffres d'affaires TTC		Charges surveillance (3)	Chiffres d'affaires TTC (1+2-3)	Statistiques
					Collecte (1)	Abonnements (2)			
Janvier	901	26	2 104	14 186	26 579,0	0,0	0,0	26 579,0	1,9
Février	901	24	1 993	14 139	26 709,0	0,0	0,0	26 709,0	1,9
Mars	901	27	2 212	16 588	30 920,0	0,0	0,0	30 920,0	1,9
Avril	901	24	1 699	16 948	32 873,0	0,0	0,0	32 873,0	1,9
Mai	901	23	1 787	14 976	28 050,0	0,0	0,0	28 050,0	1,9
Juin	901	26	1 903	16 052	29 400,0	0,0	0,0	29 400,0	1,8
Juillet	901	25	1 178	14 094	26 145,0	0,0	0,0	26 145,0	1,9
Août	901	26	1 240	11 777	21 966,0	0,0	0,0	21 966,0	1,9
Septembre	901	26	1 405	16 337	31 103,0	0,0	0,0	31 103,0	1,9
Octobre	901	26	1 039	15 093	27 849,0	0,0	0,0	27 849,0	1,8
Novembre	901	24	1 560	13 644	26 036,0	0,0	0,0	26 036,0	1,9
Décembre	901	25	1 653	15 967	29 673,0	0,0	0,0	29 673,0	1,9
TOTAL	10 812	302	19 773	179 801	337 303,0	0,0	0,0	337 303,0	1,9

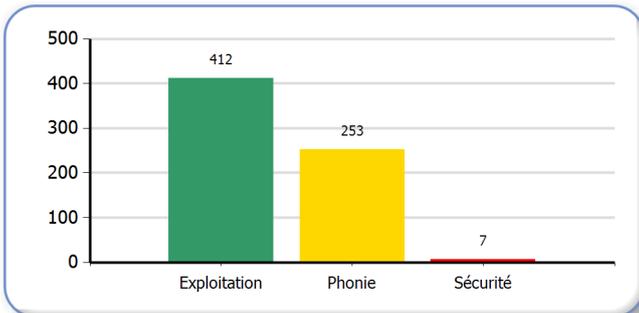
Rappel année 2022

D 2022	901	26	2 368	16 252	30 305	0	0	30 305	
cumul 2022	8 992	302	16 655	161 382	270 134	0	0	270 134	
var 2022/2023	+20,2 %	0,0 %	+18,7 %	+11,4 %	+24,9 %			+24,9 %	

## **Annexe 6**

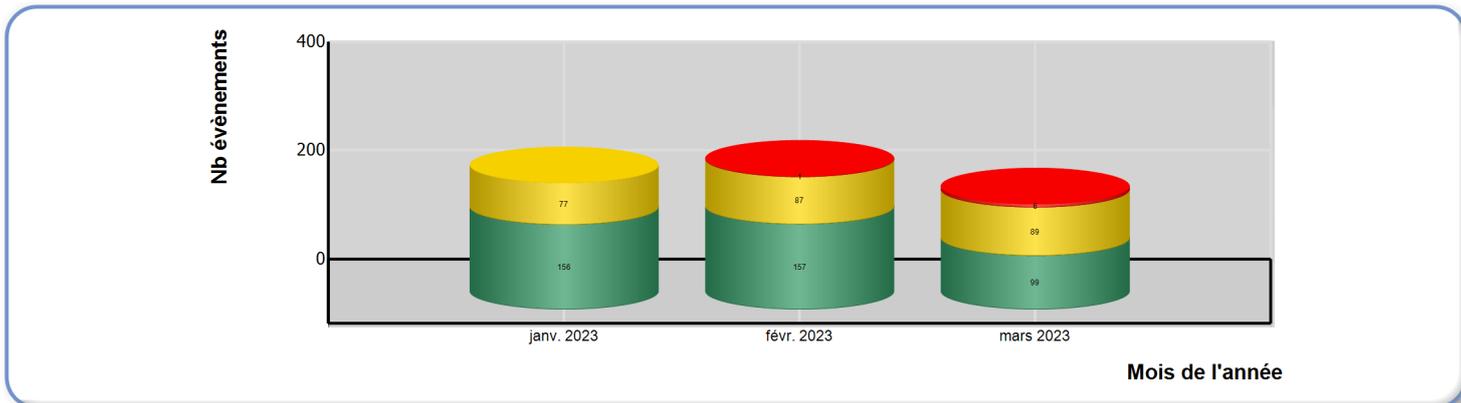
---

Nature des Evénements	A-1	A	Diff.	+/-
Exploitation	2020	<b>412</b>	-	390% ↓
Phonie	1155	<b>253</b>	-	357% ↓
Sécurité	22	<b>7</b>	-	214% ↓
<b>Total</b>	<b>3197</b>	<b>672</b>	-	<b>376%</b> ↓

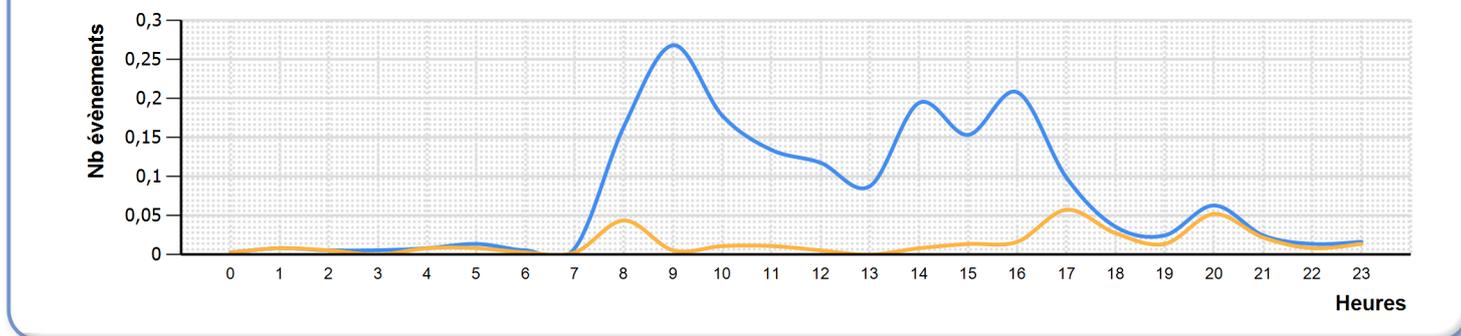


**Evènements traités par CNTO : 18,90 %**

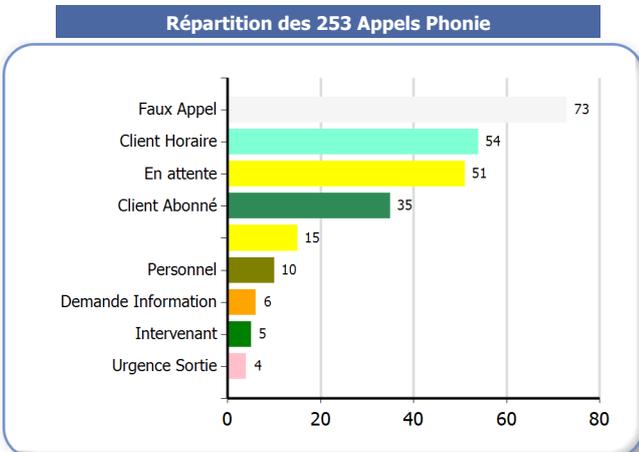
Détail mensuel des 672 évènement(s) de l'année



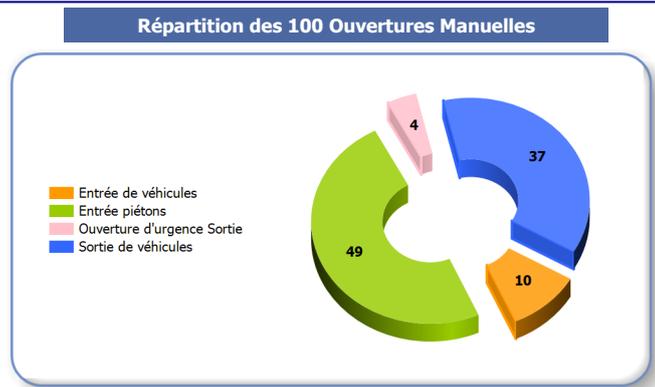
Moyenne horaire des évènements de l'année - Total (Bleu) / CNTO (orange)



Origines Appels Phonie	A-1	A	Diff.	+/-
	102	<b>15</b>	-	580% ↓
Client Abonné	108	<b>35</b>	-	209% ↓
Client Autres cas	2	<b>0</b>	-	200% ↓
Client Horaire	202	<b>54</b>	-	274% ↓
Demande Information	38	<b>6</b>	-	533% ↓
Dysfonctionnement	1	<b>0</b>	-	100% ↓
En attente	272	<b>51</b>	-	433% ↓
Faux Appel	365	<b>73</b>	-	400% ↓
Interphone	4	<b>0</b>	-	400% ↓
Intervenant	33	<b>5</b>	-	560% ↓
Personnel	9	<b>10</b>	+	11% ↑
Urgence Sortie	19	<b>4</b>	-	375% ↓
<b>Total</b>	<b>1155</b>	<b>253</b>	-	<b>357%</b> ↓



Ouvertures Manuelles	Situations	A-1	A	Diff.	+/-	
Alarme équipement péage	Au déclenchement de l'alarme en borne de sortie	1	0	-	100%	↓
	Au déclenchement de l'alarme en borne d'entrée	3	0	-	300%	↓
	Au déclenchement de l'alarme sur la caisse automatique	4	0	-	400%	↓
	<b>Sous Total</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>800%</b>	<b>↓</b>
Barrière maintenue - Ouverture	Activation barrière maintenue ouverte	1	0	-	100%	↓
	<b>Sous Total</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>100%</b>	<b>↓</b>
Entrée de véhicules	Client - Autre cas	1	0	-	100%	↓
	Client abonné - Carte illisible	2	0	-	200%	↓
	Client abonné - Carte refusée	2	0	-	200%	↓
	Client abonné - Mauvais cycle	15	5	-	200%	↓
	Client horaire	4	1	-	300%	↓
	Personnel d'exploitation	0	4	+	400%	↑
	<b>Sous Total</b>	<b>24</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>140%</b>	<b>↓</b>
Entrée piétons	Client Abonné - Carte oubliée	2	0	-	200%	↓
	Client horaire - Ticket coincé	19	3	-	533%	↓
	Client horaire - Ticket illisible	36	12	-	200%	↓
	Client horaire - Ticket oublié	72	29	-	148%	↓
	Client horaire - Ticket refusé	5	2	-	150%	↓
	Intervenant Extérieur	3	0	-	300%	↓
	Personnel d'exploitation	0	3	+	300%	↑
<b>Sous Total</b>	<b>137</b>	<b>49</b>	<b>-</b>	<b>180%</b>	<b>↓</b>	
Ouverture d'urgence Sortie	Ouverture d'urgence Sortie	19	4	-	375%	↓
	<b>Sous Total</b>	<b>19</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>375%</b>	<b>↓</b>
Sortie de véhicules	Client abonné - Carte illisible	6	1	-	500%	↓
	Client abonné - Carte oubliée	15	8	-	88%	↓
	Client abonné - Carte refusée	10	1	-	900%	↓
	Client abonné - Dysfonctionnement borne	2	0	-	200%	↓
	Client abonné - Mauvais cycle	48	16	-	200%	↓
	Client horaire - CB ou ticket coincé, dysfonctionnement borne	13	1	-	1200%	↓
	Client horaire - Problème de règlement	21	1	-	2000%	↓
	Client horaire - Ticket illisible	11	0	-	1100%	↓
	Client horaire - Ticket perdu	1	1	=	0%	→
	Intervenant extérieur	30	5	-	500%	↓
	Personnel d'exploitation	8	3	-	167%	↓
	<b>Sous Total</b>	<b>165</b>	<b>37</b>	<b>-</b>	<b>346%</b>	<b>↓</b>
	<b>Total</b>	<b>354</b>	<b>100</b>	<b>-</b>	<b>254%</b>	<b>↓</b>



Interventions Appels Phonie	A-1	A	Diff.	+/-	
<b>Total</b>			=	0%	→

Interventions Techniques	A-1	A	Diff.	+/-	
<b>Total</b>			=	0%	→

Alarmes Sécurité	A-1	A	Diff.	+/-	
Alarme équipement péage	13	1	-	1200%	↓
Alarme incendie	8	0	-	800%	↓
Effraction accueil	1	6	+	500%	↑
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>214%</b>	<b>↓</b>

Evènements en Attente	Consignes	ΣA-1	Total A	Traité A	Attente A	Σ A
Exploitation	Passage de main	331	13	0	13	344
	<b>Sous Total Exploitation</b>	<b>331</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>344</b>
Phonie	Entrée piétons	74	2	0	2	76
	Interphone "relation client"	42	1	0	1	43

Phonie	Sortie de véhicules	103	2	0	2	105
	Sous Total Phonie	74	5	0	5	76
<b>Total</b>		550	18	0	18	568

**Commentaires du responsable de site :**

## **Annexe 7**

---

## RAPPORT PRÉVU PAR L'ARTICLE R. 2333-120-15 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**DE JANVIER 2023 À DÉCEMBRE 2023**

	Nombre total	Nombre concernant des usagers résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte	Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte
Nombre total de RAPO reçu	941   +28%   4,8%	241   +18,1%   1,2%	700   +31,8%   3,5%
Délai moyen de traitement en jours	7,5   -6,5%   -	6   -7,1%   -	8,1   -7,1%   -
Nombre de décisions explicites	868   +33,3%   4,4%	224   +21,1%   1,1%	644   +38,2%   3,3%
Nombre de décisions implicites	73   -13,1%   0,4%	17   -10,5%   0,1%	56   -13,8%   0,3%
Nombre de RAPO irrecevables	156   +2,6%   0,8%	35   +2,9%   0,2%	121   +2,5%   0,6%
Nombre de RAPO rejetés	467   +77,6%   2,4%	118   +73,5%   0,6%	349   +79%   1,8%
Nombre de RAPO admis	317   -0,9%   1,6%	87   -14,7%   0,4%	230   +5,5%   1,2%
Nombre de décisions de rejet rendues par la CCSP	0   -   0%	0   -   0%	0   -   0%
Nombre de décisions d'annulation rendues par la CCSP	9   +800%   0%	0   -   0%	9   +800%   0%

**Légende :** Valeur absolue | Evolution par rapport à l'an passé | Pourcentage de FPS ayant reçu un RAPO

## Motifs de contestation du forfait post-stationnement

	Nombre total	Nombre concernant des usagers résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte	Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte
Le requérant estime avoir payé/ ne pas avoir à payer	517   +30,6%   2,6%	161   +24,8%   0,8%	356   +33,3%   1,8%
Le requérant allègue être de bonne foi (notamment en cas de destruction du véhicule)	120   +26,3%   0,6%	7   0%   0%	113   +28,4%   0,6%
Le requérant dit être victime d'une usurpation de ses plaques d'immatriculation ou du vol de son véhicule	5   +25%   0%	1   -   0%	4   0%   0%
L'avis de paiement a été délivré avant l'heure indiquée sur le précédent	98   +32,4%   0,5%	17   -29,2%   0,1%	81   +62%   0,4%
Autres	201   +21,1%   1%	55   +25%   0,3%	146   +19,7%   0,7%

**Légende :** Valeur absolue | Evolution par rapport à l'an passé | Pourcentage de FPS ayant reçu un RAPO

## Motifs d'irrecevabilité du RAPO

	Nombre total	Nombre concernant des usagers résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte	Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte
Le requérant n'a pas intérêt à agir	19   +11,8%   0,1%	5   +25%   0%	14   +7,7%   0,1%
Le requérant n'a pas envoyé sa demande suivant les modalités indiquées dans l'avis de paiement	17   -15%   0,1%	4   -42,9%   0%	13   0%   0,1%
Le requérant ne produit aucun motif	5   +150%   0%	0   -   0%	5   +150%   0%
Le requérant est hors délai	39   +39,3%   0,2%	7   +75%   0%	32   +33,3%   0,2%
Réponse automatique : absence de complétude	74   -11,9%   0,4%	18   -5,3%   0,1%	56   -13,8%   0,3%
Autres	2   +100%   0%	1   -   0%	1   0%   0%

**Légende :** Valeur absolue | Evolution par rapport à l'an passé | Pourcentage de FPS ayant reçu un RAPO

## Motifs de rejet du RAPO

	Nombre total	Nombre concernant des usagers résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte	Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte
Les éléments produits n'ont pas emporté la conviction de l'autorité en charge du RAPO	15   +400%   0,1%	3   +200%   0%	12   +500%   0,1%
Le forfait post-stationnement était fondé	452   +73,8%   2,3%	115   +71,6%   0,6%	337   +74,6%   1,7%
Autres	0   -   0%	0   -   0%	0   -   0%

**Légende :** Valeur absolue | Evolution par rapport à l'an passé | Pourcentage de FPS ayant reçu un RAPO

## Motifs d'annulation

	Nombre total	Nombre concernant des usagers résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte	Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte
L'utilisateur avait bien un justificatif de paiement et a payé la durée nécessaire	189   +1,6%   1%	63   +10,5%   0,3%	126   -2,3%   0,6%
L'utilisateur apporte les éléments probants de la cession de son véhicule	8   -20%   0%	0   -   0%	8   -20%   0%
L'utilisateur apporte des éléments probants de l'usurpation de sa plaque d'immatriculation ou du vol de son véhicule	0   -100%   0%	0   -   0%	0   -100%   0%
Une erreur a été commise dans le décompte de la somme due après application du forfait post-stationnement et compte tenu de la somme déjà réglée par l'utilisateur	0   -   0%	0   -   0%	0   -   0%
L'avis de paiement a été délivré avant l'heure indiquée sur le précédent	0   -   0%	0   -   0%	0   -   0%
Verbalisation malgré gratuité temporaire	10   -75%   0,1%	3   -80%   0%	7   -72%   0%
Avis de paiement comportant des erreurs	13   +8,3%   0,1%	0   -100%   0%	13   +44,4%   0,1%
Avis de paiement incomplet ou mal rédigé	2   0%   0%	0   -100%   0%	2   +100%   0%
Autres motifs tirés de la bonne foi de l'utilisateur	94   +38,2%   0,5%	21   -19,2%   0,1%	73   +73,8%   0,4%
Autres	1   0%   0%	0   -   0%	1   0%   0%

**Légende :** Valeur absolue | Evolution par rapport à l'an passé | Pourcentage de FPS ayant reçu un RAPO

## **Annexe 8**

---



---

## Information sur les moyens mis en œuvre permettant de veiller au respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de neutralité et de laïcité du service public

---

### Article 1<sup>er</sup>-II de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021 confortant le respect des principes de la République

Notre société assure la gestion d'un service public dans le cadre d'un contrat de concession.

Afin de vous informer au titre de nos obligations issues de l'article 1<sup>er</sup>-II de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021, nous vous communiquons les mesures mises en œuvre par les sociétés du Groupe Indigo pour informer les personnes qui participent à l'exécution du service public, des obligations issues du respect du principe d'égalité des usagers devant le service public et des principes de neutralité et de laïcité du service public.

### 1. Moyens mis en œuvre au sein de l'organisation du Groupe Indigo

Les contrats de prestations de services internes du Groupe faisant intervenir les sociétés Indigo Park et Streeteo intègrent désormais la référence au respect au principe d'égalité des usagers devant le service public, et des principes de laïcité et de neutralité du service public. Une clause a été insérée à cet effet, par avenant, reproduite ci-dessous :

*Clause insérée par avenant aux contrats de prestation de services*

*Article 1 – Obligation spécifique applicable aux contrats relevant de la commande publique et de l'exécution d'un service public*

*Dans le cadre du Contrat, il est rappelé que conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1 – paragraphe II) confortant le respect des principes de la République, l'égalité des usagers devant le service public et les principes de laïcité et de neutralité du service public doivent être respectés.*

*Le Prestataire participant à l'exécution du service public, il s'engage à respecter les dispositions de la loi dans le cadre de l'exécution du Contrat. Et à ce titre, il veille à ce que ses salariés ou les personnes sur lesquelles il exerce une autorité hiérarchique ou un pouvoir de direction, lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent*



*de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.*

*Il est précisé que la Société a l'obligation de communiquer à ses clients amont concernés, les dispositions contractuelles reprenant les obligations imposées aux personnes participant à la mission de service public dans le cadre de l'application de la loi susvisée. A ce titre, les termes du présent avenant seront communiqués aux clients amont concernés, ce que le Prestataire reconnaît et accepte.*

*En cas de manquement constaté au respect de l'égalité des usagers devant le service public et aux principes de laïcité et de neutralité du service public :*

- le Prestataire prendra toutes les mesures nécessaires pour faire cesser le manquement et en justifiera sans délai à la Société ;*
- En cas de demande de mise à l'écart d'un agent affecté à l'exécution du service public de tout contact avec les usagers du service, le Prestataire devra examiner la demande et communiquer à la Société les mesures adaptées et proportionnées mises en œuvre. »*

Au sein de l'organisation de notre Groupe, les moyens mis en œuvre pour informer les collaborateurs concernés du respect des principes d'égalité, de neutralité et de laïcité du service public sont à titre principal :

- L'intégration de ces principes et de leur respect dans le cadre du règlement intérieur des entreprises concernées du Groupe ;
- La mise à disposition d'une tenue de travail

En cas de manquement par l'un de nos collaborateurs soumis aux obligations d'égalité de traitement des usagers, de laïcité et de neutralité dans le cadre de l'exécution du service public, le collaborateur s'expose aux sanctions prévues par le règlement intérieur de l'entreprise, étant rappelé que l'application d'une sanction relève de la seule politique générale de l'entreprise en matière de gestion des ressources humaines et que selon les principes de droit applicable, elle doit être adaptée et proportionnée et soumise à une confidentialité de la procédure.

Par ailleurs, une campagne de sensibilisation des personnels et une formation spécifique des managers sera mise en place sur une période de 2024 à 2025 (en cohérence avec le calendrier défini pour les agents de la fonction publique) permettant notamment de mettre en place les supports de sensibilisation ou de formation.



## LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ENTREPRISE : CLAUSE DE NEUTRALITE

En application des dispositions de l'article L1321-2-1 du code du travail, le règlement intérieur dispose depuis 2020 d'une clause de neutralité (loi n°2013-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels):

*Article L1321-2-1 du code du travail :*

*Le règlement intérieur peut contenir des dispositions inscrivant le principe de neutralité et restreignant la manifestation des convictions des salariés si ces restrictions sont justifiées par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux ou par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise et si elles sont proportionnées au but recherché.*

S'agissant des principes de neutralité et de laïcité du service public, notre groupe a en 2022 actualisé la clause de neutralité des règlements intérieurs en vigueur, afin de faire expressément référence aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021 :

*« Article Neutralité, extrait du Règlement Intérieur en vigueur depuis décembre 2022*

*En vertu de l'article L1321-2-1 du code du travail et des dispositions de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1<sup>er</sup>) confortant le respect des principes de la République, il est rappelé que les principes de neutralité et de laïcité du service public sont applicables à l'ensemble des services publics y compris lorsque ceux-ci sont assurés par des organismes de droit privé. Par conséquent, les salariés (...) affectés à des marchés publics ou à des concessions de service public doivent se conformer à ces principes et en assurer l'application. (...) » »*

## MISE A DISPOSITION D'UNE TENUE VESTIMENTAIRE

Compte tenu des spécificités liées à notre métier, le Groupe Indigo met à la disposition de ses collaborateurs présents sur site une tenue vestimentaire de travail qui concourt au respect des principes de laïcité et de neutralité.



## 2. Moyens mis en œuvre à l'égard des tiers/personnes extérieures au Groupe Indigo et intervenant sur les sites et ouvrages que nous gérons.

Les prestations confiées à des tiers intervenant sur les sites que nous gérons portent principalement sur les missions suivantes : le nettoyage, la fourniture de consommables, la surveillance, la maintenance-réparation ou l'intervention d'organisme de contrôle des équipements et installations.

Pour ces prestations confiées à des tiers, nous avons engagé une démarche d'information et de sensibilisation de nos fournisseurs et prestataires qui se formalise par l'insertion dans la Charte achats responsables du Groupe Indigo, d'un paragraphe sur l'application des principes d'égalité de traitement des usagers, des principes de laïcité et de neutralité attachés à l'exécution des contrats relevant de la commande publique et ayant pour objet l'exécution d'un service public.

Nous précisons que cette charte est annexée aux différents contrats que nous concluons avec nos partenaires, permettant ainsi de répondre à notre obligation d'information si ceux-ci participent à la mission de service public.

*« Extrait de la Charte achats responsables du groupe Indigo :*

*8.8 Obligation spécifique applicable aux contrats relevant de la commande publique et à l'exécution d'une mission de service public*

*Certaines des prestations réalisées dans le cadre des activités du Groupe, interviennent sur un site exploité par le Groupe au titre d'un contrat relevant de la Commande Publique et participant à l'exécution d'un service public.*

*A ce titre, et conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1 – paragraphe II) confortant le respect des principes de la République, les principes d'égalité des usagers devant le service public et les principes de laïcité et de neutralité du service public doivent être respectés dans le cadre de la gestion de ces sites, y compris lorsque cette gestion est assurée par un organisme de droit privé.*



*Il est rappelé que le respect de ces principes s'impose à toute personne à laquelle est confiée pour partie l'exécution de la mission de service public. Il lui appartient de prendre les mesures adaptées à cet effet, et en particulier il veille à ce que ses salariés ou les personnes sur lesquelles il exerce une autorité hiérarchique ou un pouvoir de direction, lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.*

*Tout Fournisseur reconnaît ainsi avoir été informé de l'existence de ces principes et de leur application dans les sites exploités par le Groupe au titre d'un contrat relevant de la Commande Publique et participant à l'exécution d'un service public.*

### 3. Autres Moyens

En cas de réclamation relative au respect du principe d'égalité de traitement des usagers devant le service public et aux principes de neutralité et de laïcité du service public, nous précisons que les usagers bénéficient des canaux suivants :

Courrier : Indigo - 1 Place des Degrés - TSA 43214 – 92919 La Défense Cedex

Mail : [service.client@group-indigo.com](mailto:service.client@group-indigo.com)